Rapport Annuel

1998-1999

Ordre professionnel
des travailleurs sociaux
du Québec

Rapport Annuel

ISSN 1480-3860
Dépôt légal : 1er trimestre 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

TABLE DES MATIÈRES

100-04834/

LETTRES DE PRÉSENTATION 2
LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF 3
LES MEMBRES DU BUREAU 3
LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL 3
RAPPORT DU PRÉSIDENT 4
RÉSOLUTIONS 1998-1999 9

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC 13

RAPPORT DES COMITÉS

Comité de discipline 15
Comité de révision 16
Comité d'inspection professionnelle 16
Comité des admissions et des équivalences 19
Comité de la formation 20
Comité de la formation continue 21
Comité de rédaction 24
Comité des enjeux 26
Comité de la pratique en CLSC 29
Comité de la pratique en milieu hospitalier 30
Comité de la pratique privée 32
Comité du service social en milieu de travail 32

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 34

LES STATISTIQUES 43

N.B. Veuillez noter que la forme masculine du présent document est utilisée sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Elle désigne aussi bien les femmes que les hommes.

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, janvier 2000

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président
Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Linda Goupil
Ministre responsable de
l'application des lois
professionnelles

Montréal, janvier 2000

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Laurier Boucher, t.s.
Président

Montréal, janvier 2000

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Laurier Boucher, t.s.
Président

LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Laurier BOUCHER, PRÉSIDENT

Jean-Luc LACROIX, premier vice-président

Madeleine CODAIRE, deuxième vice-président

Claude LEBLOND, trésorier

Ghislain CLICHE, membre nommé par l'Office des professions

LES MEMBRES DU BUREAU

Région 01 - 11 Bas-St-Laurent, / Gaspésie et Iles-de-la-Madeleine

Mathieu MARTIN

Région 02 - Saguenay/Lac-St-Jean

Moïsette Tremblay

Région 03/12 - Québec/Chaudière-Appalaches

Michèle Brousseau

M. Jean-François Vézina

Pauline Lessard

Région 04/17 - Mauricie/Bois-Francs/Centre-du-Québec

Madeleine Codaire

Région 05 - Estrie

Ginette Simoneau

Région 06/13 - Montréal/Laval

Linda August

M. Marc Boily

Laurier Boucher

Carmen Hébert

Yvette Gagnon

Jean-Luc Lacroix

Monique Noël Marcoux

Région 07 - Outaouais

Jeannine Loiselle

Région 08/10 - Abitibi/Témiscamingue/Nord du Québec

Madeleine Laprise

Région 09 - Côte-Nord

Christiane Lefebvre

Région 14/15 - Lanaudière/Laurentides

Mireille Paradis

Région 16 Montérégie

Claude Leblond

Membres externes nommés par l'Office des professions

Françoise Aroichane

Ghislain Cliche

Roger E. Bourgeois

Doris Couture

LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

René PAGÉ, t.s., secrétaire et directeur général

Louise BOULANGER, t.s., chargée d'affaires professionnelles

Marc ROUILLIER, t.s., assistant aux affaires professionnelles

Madeleine RIVARD-LEDUC, t.s., responsable de l'inspection professionnelle

Andrée NADEAU, t.s., secrétaire du comité de discipline

Marie-Françoise MARCHAL, responsable des communications et des publications

Sophie MICHAUD, rédactrice

Sylvie TREMBLAY, technicienne en administration

Marie-Cécile PIOGER, secrétaire à la direction générale

Huguette HOULE, secrétaire aux service professionnels

Isabelle TESSIER, secrétaire à la médiation familiale et aux communications

Geneviève LAVERDURE, secrétaire réceptionniste

Laure PINTO, secrétaire au contrôle de l'exercice

Martine TANGUAY, commis intermédiaire

Sylvie POIRIER, commis

Bureau du syndic :

Roméo MALENFANT, syndic

Étienne CALOMNE, syndic

Françoise HÉVEY, syndic adjointe

Carmen ELLIOTT, syndic adjointe

RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'année 1998-1999 passera peut-être à l'histoire comme ayant été une année charnière pour l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, et il me fait plaisir de rendre compte dans ce rapport des principales activités réalisées durant les douze derniers mois.

ÉTATS GÉNÉRAUX

Je commencerai d'emblée en parlant des États Généraux de la profession, qui est dans mon esprit la réalisation maîtresse de cette année et dont les moments forts pour la majorité des membres se sont situés entre les mois d'août et novembre 1998. Cette activité nous a permis de prendre un temps d'arrêt et une certaine distance par rapport à notre quotidien et de nous arrêter particulièrement à quatre grandes questions : la pertinence de notre profession, notre identité professionnelle, notre compétence, et enfin notre formation. Elle nous a aussi permis de recevoir la perception et les attentes que certaines personnes ou groupes de personnes ont par rapport à nous comme groupe professionnel, notamment ceux et celles qui sont nos employeurs.

Ce que je puis dire, c'est que les membres de l'Ordre ont répondu avec générosité et enthousiasme à l'invitation qui leur avait été lancée, et qu'en grand nombre ils ont participé à ces échanges, tant au niveau de chacune des régions qu'au niveau provincial. Pas moins de 800 personnes ont été présentes aux diverses rencontres, ce qui constitue un pourcentage de notre population globale bien au-delà de ce que nous avions espéré. Les collègues des autres provinces, avec qui nous avions partagé notre document de réflexion et auxquels nous avions exposé les objectifs et les principales étapes de cette démarche, ont été fort impressionnés et attendent comme vous tous de voir ce qui ressortira de ces États généraux.

Dès l'automne, le Rapport final des États généraux deviendra accessible à tous les membres. Dès l'automne également, le Bureau nommera un Comité d'action dont le mandat principal consistera à tirer de ce rapport les éléments principaux d'une planification stratégique pour les trois à cinq prochaines années.

BUREAU, COMITÉ ADMINISTRATIF, EXÉCUTIFS RÉGIONAUX

D'entrée de jeu, je suis heureux et fier de vous annoncer que depuis la dernière Assemblée générale tenue en mai dernier, le nombre de membres est passé de 4323 au 31 mars 1998 à 4564 à la même date cette année, soit une augmentation de 241 membres (5,6 %). C'est une réalisation importante pour un ordre à titre réservé comme le nôtre, et par les temps difficiles que nous vivons.

Le Bureau de l'Ordre, comme c'est son habitude, a tenu cinq réunions régulières au cours de l'année, dont une de deux jours. Le Comité administratif quant à lui, a tenu 11 réunions, et le Comité des finances, trois réunions.

Encore une fois, je ne saurais passer sous silence le dévouement et la générosité de tous les membres du Bureau. Ils démontrent par leurs actions qu'ils ont à cœur l'intérêt du public dont notre mandat principal est d'assurer la protection, ainsi que les intérêts de la profession dont nous nous devons aussi de faire la promotion. Je souligne de façon particulière l'engagement des membres du Bureau qui siègent au Comité administratif : ils sont très sollicités et je peux affirmer qu'il me serait impossible de bien accomplir mon devoir de président sans leur collaboration indéfectible. C'est donc du fond du cœur que je remercie ces collaborateurs et collaboratrices assidus que sont les membres du Bureau et du Comité administratif.

Je tiens également à souligner l'apport extraordinaire d'un autre groupe de personnes qui travaille souvent dans l'ombre mais sans lequel il serait bien difficile de donner suite aux décisions ou aux orientations du Bureau et du Comité administratif. Il s'agit de la « permanence de l'Ordre », formée de professionnels, de non professionnels, de commis et de secrétaires. Sous l'habile direction du Secrétaire et Directeur général de l'Ordre, ce groupe de personnes répond aux demandes qui nous parviennent, rédige les nombreux rapports qui émanent des comités, assure la rédaction et l'envoi de nos publications, s'occupe des finances, assure le suivi des inscriptions annuelles, etc, etc.

Je tiens enfin à souligner encore une fois le dévouement des coordonnatrices et coordonnateurs des exécutifs régionaux ainsi que tous les membres qui sont impliqués avec eux dans la vie associative au niveau régional, pour leur dynamisme et leur engagement. Comment, pour ne citer qu'un exemple, les États Généraux auraient-ils pu connaître le succès obtenu sans l'implication de ces personnes, et dans leur foulée sans l'implication de nombreux professionnels en région? La vie associative en région est la ligne de vie entre les membres sur le terrain, la permanence et la direction de l'Ordre que constitue le Bureau.

PROTECTION DU PUBLIC

Comme la protection du public constitue la fonction première d'un ordre professionnel, permettez-moi d'exposer en quelques mots ce que nous avons accompli au niveau de chacun des services mis en place pour assurer cette protection.

Admissions et équivalences

Au cours de l'année, le Comité des admissions et équivalences a étudié près de 550 demandes dont 523 pour des permis réguliers et une vingtaine pour des demandes d'équivalence. Tout comme les années précédentes, un sous-comité a également effectué l'étude de 48 dossiers en médiation familiale.

Formation continue

Autre année de belles et fructueuses réalisations : 31 sessions de formation ont été offertes dans les différentes régions, dont 6 en établissements. Au total, 523 membres et 27 non-membres ont participé à ces sessions de formation. Notons également que la « journée de formation continue » tenue le 8 mai 1998 a connu un succès retentissant et a donné lieu à 164 inscriptions.

Inspection professionnelle

Le Comité d'inspection professionnelle a réalisé 165 inspections professionnelles dont 133 auprès de membres exerçant dans des établissements et 32 en pratique autonome. En outre, ce Comité a poursuivi sa démarche de réflexion avec le comité de la formation continue dans un objectif de promouvoir la qualité de la pratique et a amorcé le travail de révision de ses règlements pour les adapter à la réalité des thérapeutes conjugaux et familiaux.

Service des plaintes (Syndic) et Comité de Révision

Au 1er avril 1998, le bureau du Syndic avait 25 cas actifs. En cours d'année, 32 dossiers ont été ouverts et 28 ont été fermés, si bien qu'il a terminé l'année 1998-1999 avec 29 dossiers à traiter, dont 24 sont actifs et 5 sont en attente.

Le Rapport du Syndic révèle que le champ de la médiation familiale donne lieu à davantage de demandes d'enquête que par le passé, notamment pour les aspects financiers de cette mesure. On constate également que même si le recours à la conciliation entre les parties n'est guère utilisé, on utilise assez souvent la « mise en garde » qui tout en assurant la protection du public est une mesure plus légère que le recours au processus disciplinaire.

Au chapitre des poursuites pour usurpation de titre, notons que 15 nouveaux dossiers ont été ouverts en cours d'année.

Quant au Comité de Révision, il a tenu deux réunions et procédé à l'étude de trois dossiers. On remarque un accroissement significatif des demandes de révision par rapport aux décisions rendues par le Bureau du syndic, et cela bien que le comité de Révision ait systématiquement maintenu à jour les décisions rendues. Par ailleurs, l'arrimage entre ces deux services s'améliore constamment.

Discipline

Au cours de l'année, aucune nouvelle plainte n'a été déposée. Mais le Comité a poursuivi son travail relativement à 4 plaintes déposées l'année précédente, et à une cinquième qui avait débuté au cours de l'année 1996-1997.

Autres services et comités

Pour les fins de ce rapport, je passe sous silence le détail des activités des autres comités, et je n'entre pas non plus dans le spécifique des activités des chargés d'affaires professionnelles. Toutefois, qu'il me soit permis de saluer le dévouement et l'engagement de toutes ces personnes et ces groupes, et de les remercier en votre nom et au nom de l'Ordre. Je n'hésite pas à affirmer que c'est l'engagement collectif de toutes ces personnes qui fait en sorte que notre organisme est en pleine croissance, qu'il fait preuve d'un dynamisme de plus en plus reconnu, et qu'il jouit d'une renommée et d'une reconnaissance enviable au sein du système professionnel.

QUELQUES PRISES DE POSITION

L'une des critiques trop souvent entendue de la part de nos membres est que l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec ne se prononce pas suffisamment sur la place publique relativement aux grands dossiers de l'heure. La réalité m'apparaît être toute autre, et c'est pourquoi je profite de cette occasion pour passer en revue les principaux dossiers sur lesquels votre Ordre professionnel a pris position au cours de l'année qui s'achève.

- ***L'Affaire des enfants de Beaumont***

Au mois d'avril 1998, la Commission de protection des droits de la personne et des droits de la jeunesse rendait public un rapport d'enquête très exhaustif sur une situation qui s'était passée dans la région de Québec. Dans ce rapport, la Commission allait jusqu'à nommer un certain nombre d'intervenants sociaux dont des membres de notre Ordre, à les blâmer publiquement, et y allait d'une série de recommandations à l'endroit du Gouvernement, du Ministère de la santé et des services sociaux, du Centre jeunesse de Québec et de l'ensemble des Directeurs de la protection de la jeunesse de la province.

L'Ordre a réagi à ce rapport, d'abord en accueillant certaines des recommandations de la Commission et aussi en allant rencontrer à Québec un certain nombre de nos membres durement ébranlés par le ton et la forme de ce rapport. Par la suite j'ai demandé au bureau du Syndic, au comité des enjeux, au comité de la formation continue et au comité d'inspection professionnelle de prendre connaissance de ce rapport, de prendre acte des recommandations de la Commission et de me faire leurs propres recommandations sur les suites que nous pourrions y donner.

Parmi les actions entreprises, votre ordre professionnel a demandé à la ministre responsable des lois profes-

sionnelles ainsi qu'à la ministre de la santé et des services sociaux de donner suite à la recommandation de la Commission à l'effet que certaines des responsabilités exclusives au DPJ en vertu de l'article 32 de la LPJ soient reconnues comme « actes réservés » à des professionnels dont bien sûr, les travailleurs sociaux. La mise en place de cette recommandation assurerait à tout le moins que ces responsabilités soient confiées à des professionnels chevronnés, membres du système professionnel, et ayant reçu une formation additionnelle pour les assumer. Nous avons aussi rencontré le président et la vice-présidente de la Commission pour leur faire part de nos commentaires sur certains aspects de leur rapport, et pour les informer des suites que nous voulions lui donner.

- ***Prise de position face aux choix que doivent faire les gouvernements dans la perspective de surplus budgétaires***

En décembre dernier, dans un texte qui a été publié dans plusieurs des grands quotidiens du Québec et que j'ai signé comme président de l'Ordre, j'invitais les gouvernements fédéral et provinciaux à donner priorité aux mesures qui auraient pour résultat de s'attaquer au problème de la pauvreté et de soulager les graves difficultés financières que connaissent un trop grand nombre de familles au Québec et au Canada. Cette prise de position voulait faire échec à certaines recommandations émanant d'un Comité de la Chambre des communes qui allaient dans le sens de recommander des allégements fiscaux pour les organisations sportives professionnelles et les joueurs professionnels.

- ***Lettre au ministre Rochon pour lui rappeler nos préoccupations***

Le 13 octobre 1998, au lendemain du remaniement ministériel au cours duquel le premier ministre Bouchard le renommait à la tête du ministère de la Santé et des Services sociaux, j'écrivais au ministre Jean Rochon à la fois pour le féliciter pour sa nomination, mais aussi et surtout pour lui rappeler nos préoccupations : les conditions de vie précaires dans lesquelles vivent de plus en plus de citoyens, l'urgence de consolider les services aux jeunes et aux familles, les besoins des personnes âgées, la situation des personnes affectées par une maladie mentale, l'essoufflement des aidants naturels.

- ***Participation à la consultation du Comité Cliche***

En avril 1998, le ministre Rochon confiait à Monsieur Guymond Cliche la tâche de présider un comité interministériel pour étudier la situation des services aux jeunes et à leurs familles et lui présenter des recommandations susceptibles d'améliorer la situation, et de faire en sorte que ces services soient offerts de façon plus intégrée dans chacune des régions et le plus près possible des citoyens qui en ont besoin. L'Ordre a mis sur pied un groupe de travail pour réfléchir à cette question et nous avons déposé un mémoire au Comité Cliche.

- ***Donner plus de voix au « social » sur le plan régional***

Le 11 janvier dernier, nous avons écrit au vice-président exécutif de la Conférence des Régies régionales, monsieur Paulin Dumas, pour lui faire part de notre préoccupation et de celle de nos membres à l'effet qu'au niveau des régies régionales, trop peu de place semble être accordée au volet social des services offerts. Nous lui avons par la même occasion proposé des suggestions qui sont déjà en place dans certaines des régions, et qui auraient pour effet d'accorder plus de visibilité à l'ensemble des services sociaux qui sont offerts à la population.

- ***La question des « marchettes » pour les personnes âgées***

Le 25 novembre 1998, à titre de président de l'Ordre, je me joignais à une coalition d'organismes communautaires pour demander à la ministre Marois que soit abolie une modification apportée à la Loi sur l'assurance-maladie du Québec et qui aurait eu pour effet de pénaliser les personnes âgées et les personnes souffrant de handicaps physiques graves en diminuant considérablement l'aide financière qui leur est accordée pour avoir accès à certains appareils de réadaptation. Nous avons écrit à la ministre Marois le 16 décembre dernier pour prendre position sur ce sujet.

- ***Démarche auprès de la Société d'assurance-automobile du Québec***

Le 11 janvier dernier, suite à la suggestion de l'administratrice pour la Région de l'Estrie, j'ai écrit au président et directeur général de la SAAQ pour lui demander d'ajouter le nom des travailleurs sociaux à la liste des professionnels habilités à évaluer les personnes qui présentent une demande de vignette de stationnement pour personnes handicapées. Notre demande a été bien accueillie par le PDG de la SAAQ et le dossier suit son cours.

- ***Consultation sur les orientations ministérielles***

En février la nouvelle ministre de la santé et des services sociaux, Madame Pauline Marois, nous a convoqués à une rencontre spéciale dans le cadre de ses consultations préalables au dépôt de ses orientations ministérielles.

Nous avons saisi cette occasion pour faire valoir auprès de Madame Marois nos opinions et nos points de vue sur les principaux dossiers reliés au système de santé et de services sociaux. Nous avons déjà fait état de cette rencontre dans le Bulletin et ailleurs, et le document que nous avions préparé et que nous lui avons remis à cette occasion est disponible auprès de l'Ordre.

- ***Demande de modifications au régime d'assurance-médicaments***

Il y a quelques semaines, nous avons écrit à la ministre Marois pour la sen-

sibiliser à certains effets pervers du régime d'assurance-médicaments, spécialement en ce qui a trait aux personnes âgées moins bien nanties ainsi qu'à ceux qui jouissent d'un revenu minimal ou qui sont bénéficiaires de l'aide sociale.

DOSSIERS PROVINCIAUX ET NATIONAUX

Qu'il me soit permis de mentionner brièvement certains autres dossiers auxquels beaucoup d'efforts ont été consacrés au cours de la dernière année.

- ***Visites régionales***

Au cours de l'année qui s'achève, j'ai effectué trois visites régionales en plus de répondre à l'occasion à certaines invitations qui m'étaient lancées par d'autres groupes ou établissements. Ces visites sont importantes car elles constituent une occasion privilégiée pour les membres de rencontrer leur principal porte-parole qui préside aux destinées de l'organisme dont ils sont membres. C'est donc une occasion de resserrer les liens entre nous tous, d'organiser quelques rencontres individuelles avec la direction de certains établissements de la région et d'accorder à la profession un moment de visibilité particulière auprès des médias de la région.

- ***Colloque sur l'interdisciplinarité***

Le 19 mars dernier, se tenait à Trois-Rivières le deuxième colloque sur l'Interdisciplinarité organisé sous l'égide des ordres professionnels du domaine de la santé. À titre de président de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, j'ai eu le plaisir de co-présider ce colloque en compagnie de madame Mariette Lanthier, présidente de l'Ordre des physiothérapeutes. Ce deuxième colloque a attiré près de 400 personnes et a été un succès. Il est bon de se rappeler que la tenue de ces colloques revient en grande partie à l'initiative de l'ex-président de notre ordre, monsieur Gilles Rondeau, et témoigne de notre capacité reconnue de rassembler les gens qui vivent un problème pour qu'ils trouvent ensemble une solution.

- ***Conférence internationale de l'an 2000***

Cette conférence internationale, organisée conjointement par la Fédération internationale des travailleurs sociaux et par l'Association internationale des Écoles de service social, se tiendra à Montréal du 29 juillet au 2 août de l'an 2000. C'est un événement d'importance capitale pour notre profession en terme de visibilité face au monde qui nous entoure, et en terme des orientations futures de la profession. Votre ordre professionnel est très impliqué dans l'organisation de cet événement, et au cours de l'année qui vient, un grand nombre d'entre vous serez invités à vous y associer d'une façon ou d'une autre. D'ores et déjà, je vous invite à inscrire cette conférence au calendrier de vos activités pour l'an 2000.

- ***Les accords sur le commerce intérieur***

En 1995, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux concluaient une entente en vertu de laquelle chaque niveau de gouvernement s'engageait à faciliter le plus possible la libre circulation des personnes, des biens et des services entre les territoires et les provinces à l'échelle nationale. Pour chacune des professions, les suites à donner à cette entente cadre se sont traduites par de nombreuses rencontres de négociation et d'échange auxquelles le Secrétaire et directeur général de l'Ordre a dû consacrer de longues et nombreuses heures de son temps.

Je l'en remercie de tout cœur, et il me fait plaisir d'annoncer que le Bureau pourra bientôt approuver le protocole d'entente auquel en sont arrivés les représentants des provinces.

- ***Intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux***

Ce dossier chemine depuis plusieurs années déjà, et il semble bien que nous soyons près du but. L'Office des professions en est aux dernières consultations relativement au projet de Décret gouvernemental qui rendra possible l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec.

- ***Réserve du titre de psychothérapeute***

Ce dossier, qui lui aussi chemine depuis plusieurs années déjà, a été réactivé au cours des derniers mois. Le chemin qui conduit vers une résolution harmonieuse de ce dossier n'est pas sans embûches mais j'espère que d'ici quelques mois nous pourrons arriver à une solution satisfaisante pour toutes les parties concernées.

- ***Exemption de la TPS et des taxes provinciales pour les services des t.s.***

Autre dossier qui traîne en longueur, de l'avis de tous. Le président de l'ACTS et moi-même avons récemment écrit à l'honorable Paul Martin, ministre des Finances du Canada, et avons demandé à le rencontrer d'ici à l'automne pour relancer notre demande d'exemption. Nous avons des raisons de croire que dans le cadre des accords de libre-échange entre les provinces et territoires du Canada, notre profession est reconnue comme étant une des professions du domaine de la santé. Si cette information était juste, elle éliminerait l'obstacle principal qui se dressait sur notre chemin, à l'effet que notre profession n'était pas reconnue comme relevant du domaine de la santé dans un nombre suffisant de provinces.

- ***Médiation familiale***

L'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec continue à jouer un rôle très actif au sein du Comité

des organismes accréditeurs en médiation familiale. Au cours de la dernière année, ce Comité a publié un document intitulé « Guide de normes de pratique en médiation familiale ».

LA PERMANENCE

Au cours de la dernière année, de nombreux changements sont survenus à la permanence de l'Ordre, et ce aussi bien au niveau du personnel professionnel qu'à celui du personnel de soutien. Ce roulement de personnel n'est pas toujours facile à gérer et le tout requiert beaucoup de doigté de la part du directeur général ainsi qu'une forte dose de compréhension et de flexibilité de tout le personnel.

Je remercie tout le personnel permanent de l'Ordre pour son sens du devoir, et pour la disponibilité et l'engagement dont chacun et chacune a fait preuve au cours de la dure année qui s'achève.

En bref :

- Nous avons fait l'acquisition d'un nouveau système informatique. Bien que ce soit merveilleux, chacun sait que la mise en place d'un tel équipement ne s'effectue jamais sans difficultés.
- Nous avons presque doublé notre capacité de répondre aux préoccupations strictement professionnelles de nos membres. Malgré tout, la demande étant en continuelle croissance, ce domaine constitue l'une de nos priorités.
- Nos bureaux seront en rénovation en juin prochain. Ils sont devenus exigus et ne répondent plus à nos besoins croissants. Nous occuperons toujours la même adresse, dans des locaux plus grands. Ils nous permettront de mieux accueillir les nombreuses personnes bénévoles qui viennent à l'Ordre siéger sur des comités et des groupes de travail, et assureront au personnel permanent de l'Ordre un environnement plus agréable.

CONCLUSION

Ce tour d'horizon, bien qu'incomplet, suffit pour démontrer que l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec connaît un dynamisme et une vivacité sans précédent. J'en suis très fier, à titre de président, et je remercie tous ceux et celles qui contribuent de près ou de loin à ce dynamisme.

L'année qui commence sera importante. Après le moment de réflexion intense que nous nous sommes imposés lors des États Généraux, il nous incombe maintenant de tirer de cet exercice les grandes orientations que nous entendons mettre de l'avant pour l'avenir. C'est un défi que nous devrons relever ensemble, et que nous saurons relever de façon magistrale, j'en suis persuadé.

Le 3 juin 1999

Le Président,

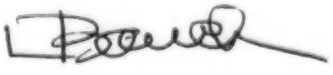

Laurier Boucher, t.s.

RÉSOLUTIONS VOTÉES PAR LE BUREAU DU 1er AVRIL 1998 AU 31 MARS 1999

- Résolutions pour adopter les procès-verbaux de chacune des réunions du Bureau.
- Résolution de nommer Mme Pauline Lessard à titre d'administratrice pour la région Québec/Chaudière-Appalaches (03/12), Mme Christiane Lefebvre pour la région Côte-Nord (09) et Mme Christiane Guay pour la région de la Montérégie (16).
- Une résolution a été adoptée à chacune des quatre réunions ordinaires du Bureau pour délivrer des permis de pratique aux candidats à l'admission à l'OPTSQ.
- Résolution de radier du Tableau des membres de l'OPTSQ en date du 7 mai 1998 les personnes qui ont démissionné de l 'Ordre.
- Résolution de radier du Tableau des membres de l'OPTSQ en date du 25 mai les personnes qui n'ont pas payé la cotisation selon l'article 86, L,i du Code des professions.
- Résolution pour que le Bureau délègue au Comité administratif en vertu de l'article 96 du Code des professions, à sa réunion de juin (prévue le 29 juin), le pouvoir de délivrer des permis selon l'article 40 et 41 du Code des professions.
- Résolution d'adopter les états financiers vérifiés de l'OPTSQ pour l'année 1997-1998 tels que présentés par la firme de vérification Fernand McDuff, c.a. Inc.
- Résolution d'adopter le budget 19ɣ8-1999 tel que soumis au Bureau.
- Résolution de recommander à l'Assemblée générale de l'OPTSQ de nommer la firme Fernand McDuff Inc. à titre de vérificateur pour l'année 1998-1999.
- Résolution pour accepter, selon l'article 2.10 du *Règlement sur les stages de perfectionnement des travailleurs sociaux*, que le stage de perfectionnement d'une membre a été conforme aux objectifs et modalités fixés par la résolution du Bureau de l'OPTSQ lors de la réunion du 13 et 14 septembre 1996 et réalisé sous la supervision d'un Maître de stage.
- Résolution d'adopter l'échéancier des réunions du Bureau et du comité administratif pour l'année 1998-1999.
- Résolution d'adopter le mandat du Comité d'Inspection professionnelle et de nommer les membres du comité et les inspecteurs pour l'exercice 1998-1999 tel que déposé.
- Résolution de nommer Madame Linda August au poste d'administratrice de la région 06/13.
- Résolution d'attendre avant de prendre une décision pour aller de l'avant dans le projet du Comité de la promotion de la Profession de l'ACTS.
- Résolution pour que le Bureau de l'OPTSQ demande à monsieur Robert Diamant, président de l'Office des professions, de prendre les mesures nécessaires afin que soit adopté par le Gouvernement du Québec, en vertu de la Loi no. 406, le Décret qui permettra à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec d'intégrer les membres cliniciens des deux associations de thérapeutes conjugaux et familiaux ainsi que toute autre personne répondant aux conditions prescrites qui seront définies dans le Décret.
- Résolution d'adopter le plan d'action 1998-1999.
- Résolution de nommer monsieur Etienne Calomne, t.s., à titre de syndic de l'OPTSQ du 21 septembre 1998 au 21 juin 1999.
- Résolution de nommer madame Carmen Elliott, t.s., à titre de syndic adjointe de l'OPTSQ du 21 septembre 1998 au 20 septembre 1999.
- Résolution de nommer monsieur Roméo Malenfant, t.s., à titre de syndic ad hoc pour la cause No. PL 97-006, soit d'assurer l'entière responsabilité de ce dossier jusqu'à la décision complète et finale du comité de discipline, ou jusqu'à la fermeture du dossier pour une autre raison, selon la première éventualité.
- Résolution d'adopter le Budget révisé 1998-1999 tel que proposé.

- Résolution d'adopter la politique du taux préférentiel progressif pour les nouveaux diplômés qui s'appliquera à compter du 1er avril 1999 ainsi que pour les nouveaux diplômés de 1998.
- Résolution d'adopter tous les mandats des comités tels que présentés et de nommer les membres qui composent ces comités.
- Résolution pour que le thème du vieillissement et des personnes âgées soit jumelé au thème de la Semaine nationale du service social de l'OPTSQ.
- Résolution pour que l'OPTSQ ait une politique pour toute demande d'autorisation spéciale.
- Résolution d'augmenter la cotisation annuelle de l'OPTSQ de 20$ pour un total de 380$ auquel s'ajoute la contribution à l'Office des professions de 16.70$ et la cotisation à taux préférentiel sera de 127$ plus 16.70$ pour la contribution à l'OPQ.
- Résolution pour que l'OPTSQ obtienne un prêt pour le financement de son nouveau système informatique.
- Résolution d'adopter le document intitulé « Politique du taux préférentiel de la cotisation pour les membres de l'OPTSQ ».
- Résolution de nommer temporairement Mme Françoise Hévey, t.s., à titre de syndic adjointe de l'OPTSQ du 16 novembre 1998 au 3 juin 1999.
- Résolution d'adopter le « Guide pour la pratique professionnelle des travailleurs sociaux exerçant en milieu d'hébergement et de réadaptation ».
- Résolution de nommer Mme Renée Dauphinais, t.s., à titre de récipiendaire du Prix Mérite du CIQ pour l'OPTSQ pour 1999.
- Résolution de nommer M. Jules Bessette, t.s., récipiendaire du Prix d'excellence de l'ACTS.
- Résolution de nommer M. René Pagé comme président d'élection et Mme Doris Couture comme scrutatrice pour l'élection au poste de la première vice-présidence.
- Résolution de nommer M. Laurier Boucher, président; M. Claude Leblond, vice-président; Mme Michèle Brousseau, trésorière et M. René Pagé, secrétaire et directeur général à titre de signataires des chèques pour l'OPTSQ.
- Résolution d'autoriser le directeur général à signer au nom de l'OPTSQ un bail d'une durée de cinq (5) ans avec la firme Soldina Inc. pour des locaux de 5,695 pieds carrés situés au troisième étage (local 335) du 5757 Avenue Decelles à Montréal soit du 1er septembre 1999 au 31 août 2004.
- Résolution pour que le budget déposé soit adopté à titre de projet de budget effectif entre le 1er avril et le 3 juin 1999 afin de permettre la réalisation des activités de l'Ordre et que par la suite le budget soit adopté formellement lors de la réunion du Bureau le 3 juin 1999.
- Résolution de reconduire le contrat de M. René Pagé de mai 1999 à mai 2001.
- Résolution de nommer M. Marc Boily à titre de représentant de l'Ordre sur le Comité de la formation.
- Résolution que le Bureau de l'OPTSQ adopte en principe et donc pas de façon définitive, le projet de Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour fin de publication auprès des membres de l'Ordre en application de l'article 95.3 du Code des professions.
- Résolution d'adopter en principe donc de façon non définitive le projet de Règlement modifiant le Code de déontologie des travailleurs sociaux pour fin de publication en français et en anglais auprès des membres de l'Ordre en application de l'article 95.3 du Code des professions.
- Résolution où le Bureau donne son accord de principe quant à l'entente de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des travailleurs sociaux.

RÉSOLUTIONS VOTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DU 1er AVRIL 1998 AU 31 MARS 1999

- Résolutions pour adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité administratif.
- Résolution pour permettre à M. René Pagé de participer à un Colloque au Liban du 3 au 6 juin 1998, dans le cadre du 50e anniversaire de l'École Libanaise de Formation sociale.
- Résolution d'accréditer les médiateurs familiaux avec engagements ou définitivement.
- Résolution pour adopter l'échéancier des réunions du Bureau et du CA pour l'année 1998-1999.
- Résolution pour adopter la liste des congés fériés et des congés annuels du siège social pour l'année 1998-1999.
- Résolution de nommer M. Claude Leblond, M. Ghislain Cliche et M. René Pagé à titre de membres du comité des finances pour 1998-1999.
- Résolution de nommer messieurs Laurier Boucher, Jean-Luc Lacroix, Claude Leblond et René Pagé à titre de signataires de chèque pour l'OPTSQ pour 1998-1999.
- Résolution pour adopter la recommandation du Comité des admissions et des équivalences concernant l'étude des dossiers des médiateurs familiaux.
- Résolution pour que l'OPTSQ engage M. Marc Rouiller à titre d'assistant aux affaires professionnelles pour un contrat de six (6) mois renouvelable à l'année par la suite.
- Résolution pour que l'OPTSQ s'engage formellement dans le processus de modification du système professionnel proposé par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles dans son allocution du 1er mai 1998 prononcée devant l'Assemblée du Conseil interprofessionnel du Québec.
- Résolution d'accepter deux demandes d'assistance financière.
- Résolution de remplacer le photocopieur actuel et par conséquent d'annuler le présent contrat de location pour le photocopieur et de signer un nouveau contrat d'une durée de 66 mois.
- Résolution de délivrer des permis de pratique aux candidats en vertu de l'article 40 et 41 du Code des professions selon la délégation du Bureau.
- Résolution de radier deux (2) membres du tableau des membres pour défaut de paiement de cotisation.
- Résolution d'adopter les recommandations du Comité des admissions et des équivalences.
- Résolution de renouveler le contrat de madame Madeleine Rivard-Leduc à titre de Responsable du programme d'inspection professionnelle de l'OPTSQ pour une période d'un an soit du 13 août 1998 au 31 août 1999.
- Résolution de renouveler le contrat de madame Andrée Nadeau à titre de Secrétaire du comité de discipline pour une période d'un an soit du 21 septembre 1998 au 20 septembre 1999.
- Résolution d'adopter la recommandation du Comité sur l'Accord sur le commerce intérieur.
- Résolution de nommer, en vertu de l'article 2 du règlement sur l'inspection professionnelle, Madame Jacqueline Labrèche à titre de membre au comité d'inspection professionnelle.
- Résolution d'engager au besoin un syndic adjoint suite à une recommandation du syndic tout en restant à l'intérieur du budget des honoraires du Bureau du syndic.
- Résolution pour que la réunion du comité administratif du mois de mai se tienne le 21 mai 1999.
- Résolution de majorer la rémunération de la technicienne en administration de 10% à partir du 14 décembre 1998.

- Résolution de renouveler le contrat de madame Marie-Françoise Marchal à titre de responsable des communications et des publications pour une période de six (6) mois soit du 1er janvier au 30 juin 1999.
- Résolution pour autoriser le directeur général à procéder à la réorganisation du poste d'assistant aux affaires professionnelles.
- Résolution pour que la campagne de recrutement 1999 se réalise selon les conditions suivantes:
  - que la Campagne de recrutement ait lieu du 22 mars au 22 avril 1999;
  - que le coût de l'inscription et de réinscription soit de 35$ au lieu de 70$;
  - qu'une lettre soit postée aux établissements du réseau parapublic (CLSC, CHSLD, CH);
  - qu'une lettre spécifique soit postée aux Centres jeunesse avec une action plus majeure, et de communiquer avec les organismes communautaires;
  - qu'une campagne très spécifique soit organisée auprès des étudiants finissants pour les recruter en leur expliquant les nouvelles conditions d'adhésion.
- Résolution de créer un groupe de travail sur les besoins des exécutifs régionaux. M. Claude Leblond présidera ce groupe de travail.
- Résolution à l'unanimité que l'Ordre appuiera les démarches qui seront entreprises par le Regroupement des unités de formation universitaire en travail social au Québec (RUFUTSQ).
- Résolution pour que l'OPTSQ donne un montant forfaitaire non-récurrent équivalent à 2 % du salaire annuel aux employés salariés et permanents en date du 1er janvier 1998.
- Résolution d'établir la politique à l'effet que tout membre peut demander un nouveau permis de pratique au coût de 5.00 $. Il est également possible pour un membre d'obtenir d'autres exemplaires de son permis de pratique à ce même coût pour des raisons légitimes (ex. un deuxième lieu d'exercice).
- Résolution de renouveler le contrat de monsieur Marc Rouiller à titre d'assistant aux affaires professionnelles pour une période de six (6) mois soit du 1er mars au 31 août 1999.
- Résolution d'adopter l'échéancier des réunions du Bureau et du Comité administratif pour 1999-2000.

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC 1998-1999

DEMANDES D'ENQUÊTES EN MATIÈRE DISCIPLINAIRE

Dossiers actifs au 31-03-1998	25 (16)*
Dossiers ouverts en cours d'année	32 (32)
Dossiers fermés en cours d'année	28 (24)
Dossiers à traiter au 31-03-1999	29 (25)
- Dossiers en attente de suivi au 31-03-1999	5
- Dossiers actifs au 31-03-1999	24

Parmi les dossiers actifs :

> 3 dossiers sont en préparation pour dépôt de plainte

> 5 dossiers sont actuellement soumis au Comité de discipline (parmi ceux-ci, un dossier a été déposé pour l'exercice 1998-1999)

> 15 dossiers sont sous enquête

> 1 dossier est en attente d'une décision du demandeur quant au maintien de sa demande.

Quant aux dossiers fermés :

> 2 sont liés au retrait de la demande

> 1 relève de la décision du Comité de discipline

> 8 ont été jugés non fondés après enquête

> 1 a été référé au Comité d'inspection professionnelle

> 6 ont fait l'objet de mises en garde aux travailleurs sociaux

>10 demandes visaient des non membres.

Les principaux motifs supportant les demandes d'enquête étaient les suivants :

> le manque d'information (notamment quant au mandat des travailleurs sociaux)

> le manque de données à la base des évaluations psychosociales

> le non respect des normes professionnelles (particulièrement dans le champ de la médiation familiale)

> les conflits d'intérêts

> les fautes à connotation sexuelle.

Il y a lieu de souligner que le champ de la médiation familiale génère davantage de demandes d'enquêtes que l'année dernière, notamment pour les aspects financiers de la médiation. La démarche actuelle de révision du processus d'accréditation et de supervision est très opportune dans ce contexte.

19 demandes d'enquête visaient la pratique en organismes et 13 la pratique privée; on note donc que ce 2e secteur est plus touché que l'année dernière (40% versus 25%).

Nous avons servi des mises en garde dans 6 des 29 dossiers fermés; cette décision porte généralement sur des interventions ou des attitudes des travailleurs sociaux qui, sans constituer des motifs de plainte, ont pu encourager des perceptions par les clients de partialité à leur endroit. Cette approche du Bureau du syndic contribue à la protection du public, mais tout en utilisant un moyen plus léger que le processus disciplinaire.

Nous constatons par contre que le recours à la conciliation entre les parties (prévue à l'article 123.6 du Code des professions) qui constitue une autre approche « légère » en matière de protection du public n'est guère utilisée.

Nous observons un accroissement significatif des demandes de révision des décisions rendues par le Bureau du syndic. Bien que le Comité de révision ait systématiquement confirmé les décisions rendues, nous constatons l'accessibilité de ce niveau d'appel, lequel contribue à objectiver ces décisions.

USURPATION DE TITRE

Dossiers actifs au 1-04-1998	8 (7)
Dossiers ouverts en cours d'année	15 (12)
Dossiers fermés en cours d'année	8 (11)
Dossiers actifs au 31-03-1999	15 (8)

Parmi les dénonciations reçues, nous notons autant de situations où la personne se désigne à titre de travailleur social que de situations où un tiers (souvent à travers des articles de journaux) désigne des intervenants par notre titre. Quelques établissements ont également ouvert des postes de travailleur social (ce dont nous nous réjouissons) sans faire référence à la nécessaire appartenance à l'OPTSQ.

* Les chiffres entre parenthèses correspondent aux données de 1997-1998

Compte tenu de la charge de travail liée aux dossiers à caractère disciplinaire, nous avons dû restreindre nos interventions au chapitre des usurpations. Malgré les contraintes inhérentes au Code des professions qui précise que l'usurpation d'un titre réservé doit être faite sciemment par le contrevenant (ce qui nous restreint largement en cas de première offense), l'OPTSQ a décidé d'utiliser l'approche de « l'exemplarité » en entamant des poursuites même si la condamnation des contrevenants visés n'est pas assurée. Il en va du respect de notre titre et de notre crédibilité envers les personnes (généralement des membres) qui dénoncent de telles usurpations.

CONCILIATION DE COMPTES

Nous avons procédé à une conciliation de compte en vertu de l'article 123.6 du Code des professions. Cette démarche a fait suite à une demande d'enquête relative à une facturation pour service non rendu (service financé par un organisme gouvernemental).

CONCLUSIONS

Nous avions à maintenir la qualité de nos interventions, tout en respectant les balises budgétaires qui nous étaient imparties. Les membres du Bureau du syndic (Carmen Elliott, t.s., Françoise Hévey, t.s., Roméo Malenfant, t.s.) ont pu relever ce défi avec professionnalisme. Sans négliger les recours devant le Comité de discipline, nous croyons que plusieurs situations peuvent être corrigées et la protection du public être ainsi assurée par des moyens plus légers, constructifs et moins coûteux (nous pensons à la conciliation entre les parties, les mises en garde, les références au Comité d'inspection professionnelle).

Tout en accordant la priorité aux demandes d'enquête à caractère disciplinaire, nous entendons accorder davantage de temps au respect de notre titre par une lutte assidue aux usurpations.

Étienne Calomne, t.s.

Syndic

RAPPORT DES COMITÉS - 1998-1999

COMITÉ DE DISCIPLINE

MEMBRES DU COMITÉ

Me Micheline Leclerc, avocat et présidente

Andrée Nadeau, t.s., secrétaire du comité

Solange Cantin, t.s., substitut à la secrétaire du comité

BANQUE DES MEMBRES

Marie-Claude Amiot, t.s.
Georgette Béliveau, t.s.
André Bigué, t.s.
Sharon Blumstein-Bond, t.s.
Lorraine Brault, t.s.
Marianne Britt, t.s.
Marcel Croteau, t.s.
Henri Dorvil, t.s.
Anne-Marie Thibodeau, t.s.
Denise Gagnon, t.s.
Lyse Gauthier, t.s.
Sylvia Hoffman, t.s.
Tobi Klein, t.s.
Gisèle Legault, t.s.
Maxime Cohen-Lithwick, t.s.
Jeanne Michaud, t.s.
Monique Perron, t.s.
Charlotte Poirier, t.s.
Louise Prégent, t.s
Ghislaine Brosseau, t.s.
Yolanda Sabetta, t.s.
Mary Elizabeth Driscoll, t.s.

PERSONNES RESSOURCES

- Me Claude Ferron, t.s., consultant
- Laure Pinto, secrétaire

MANDAT GÉNÉRAL

Ce comité, formé en vertu du Code des professions, est saisi de toute plainte contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du présent Code, de la Loi constituant l'Ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent Code ou à ladite Loi (art. 166). À cet effet, l'Ordre recourt aux services d'un syndic chargé de recevoir les plaintes et de mener une enquête.

PLAINTES REÇUES

Au cours de l'année 1998-1999, le comité n'a été saisi d'aucune plainte.

SUIVI DES PLAINTES DÉPOSÉES DURANT L'ANNÉE 1997-1998

PLAINTE 97-002
BUREAU DU SYNDIC

Inspections liées aux devoirs et obligations envers le client et la profession.

Dans l'exercice de sa profession de travailleuse sociale en CLSC, l'intimée a fait l'objet de plusieurs plaintes ayant été jumelées pour n'en former qu'une seule et se divisant en 53 chefs d'accusation se résultant comme suit :

- Est contrevenue aux articles 2.01, 3.01.05, 3.01.07, 3.02.04, 3.02.11, 3.03.03, 3.05.01, 4.02.03, 4.02.04, du Code de déontologie des travailleurs sociaux, R.R.QC. C-26R.180.

Les délais encourus dans cette cause sont liés à l'état de santé de l'intimée. Deux auditions ont eu lieu soit le 22 décembre 1998 et le 20 janvier 1999. Les auditions ultérieures furent suspendues suite à la requête du procureur de la syndic adjointe de faire autoriser par les membres du Bureau un examen psychiatrique de l'intimée. Les résultats de ces examens seront déterminants dans la poursuite ou non de cette cause.

PLAINTE 97-005
BUREAU DU SYNDIC

Inspection liée aux décisions et obligations de la profession.

- A omis de répondre dans les plus brefs délais aux demandes répétées du syndic de l'OPTSQ.

Cette cause sera entendue ultérieurement en raison des problèmes de santé de l'intimée.

DÉCISIONS ET SANCTIONS
PLAINTE 97-004
BUREAU DU SYNDIC

Le comité

- a déclaré l'intimée coupable sur les chefs : 1. 2. 3. 4 et 6;
- a déclaré l'intimée non-coupable au chef 5;
- a ordonné l'arrêt des procédures.

L'audition sur sanction aura lieu le 7 mai 1999. Le comité prendra la cause en délibéré et rendra sa décision sur la sanction ultérieurement.

PLAINTE 97-006
BUREAU DU SYNDIC

Le comité

- a déclaré l'intimée non-coupable des infractions reprochées aux chefs 1 et 2 de la plainte signée le 3 décembre 1997 et amendée le 29 octobre 1998 et a ordonné l'arrêt des procédures;
- a ordonné la non-publication et la non-divulgation des renseignements permettant d'identifier les personnes concernées.

PLAINTE 96-002
BUREAU DU SYNDIC

Le comité doit rendre sa décision dans cette affaire incessamment.

Andrée Nadeau, t.s.

Secrétaire du comité de discipline

COMITÉ DE RÉVISION

MEMBRES DU COMITÉ

Murielle Pépin, t.s., présidente

Gilbert Cadieux, t.s., secrétaire

Françoise Aroichane, membre, nommée par l'Office des professions

Roger E. Bourgeois, membre, nommé par l'Office des professions

PERSONNES-RESSOURCES

René Pagé, t.s., secrétaire et directeur général de l'OPTSQ

Laure Pinto, secrétaire

MANDAT GÉNÉRAL

Le comité de révision a son mandat à partir des articles 123.3, 123.4 et 123.5 du Code des professions, L.R.Q., chapitre C-26:

« Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. »

« Dans les 90 jours de la date de la réception de la demande d'avis visée au premier alinéa, le comité de révision rend son avis par écrit après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces, que doit lui transmettre le syndic ou le syndic adjoint ou correspondant, et après avoir entendu, le cas échéant, le syndic, le syndic adjoint ou correspondant ainsi que la personne qui a demandé la tenue de l'enquête. »

« Le comité de révision peut dans son avis:

1. conclure qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline;
2. suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête;
3. suggérer au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle;
4. conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte. »

MANDAT SPÉCIFIQUE

À partir des dossiers étudiés par le comité de révision, discuter des modes de fonctionnement du Bureau du syndic et formuler des recommandations s'il y a lieu quant à son fonctionnement.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999, le comité de révision a tenu deux rencontres. Au cours de cette période, trois dossiers ont été étudiés, lesquels ont requis des discussions avec le syndic ou le syndic adjoint. Dans les trois dossiers étudiés, nous avons confirmé la décision du syndic. Nous avons constaté aussi une amélioration dans la préparation des dossiers pour soumettre au comité de révision lequel a facilité notre travail.

Le comité de révision a effectué une rencontre d'analyse et d'échanges sur les décisions rendues par le comité de révision depuis ses débuts, soit depuis 1995. Nous avons aussi pris connaissance et analysé le fonctionnement du comité de révision de trois autres ordres professionnels pour s'en inspirer le cas échéant dans le fonctionnement actuel du comité de révision de l'Ordre.

Cette analyse nous a permis de constater l'importance du rôle « éducatif » qui pourrait être davantage exercé par le Bureau du Syndic sur des situation litigieuses pouvant conduire à des erreurs professionnelles. Une sensibilisation des membres à certaines situations ambiguës pourrait éviter des fautes dans les conduites professionnelles. Aussi, nous avons proposé au Président de l'Ordre qu'une chronique du Syndic soit instaurée à cet effet dans le Bulletin de l'Ordre. De plus, nous avons recommandé de préciser dans le Code de déontologie des travailleurs sociaux, un délai à l'intérieur duquel toute forme de relation entre un travailleur social et un client serait interdite.

Quant au fonctionnement du comité de révision, nous avons convenu de partager entre les membres du comité les suivis des décisions rendues par le comité pour s'en inspirer dans les décisions futures.

COMMENTAIRES

Le comité de révision est davantage confortable dans son rôle de recours pour le plaignant lorsque la réponse du Bureau du Syndic ne le satisfait pas. La collaboration du Bureau du syndic avec le comité de révision a été excellente tout au long de l'année.

Compte tenu de la disponibilité limitée des membres du comité, nous avons demandé au directeur général qu'un autre membre travailleur social soit recruté pour siéger sur le comité de révision en 1999-2000.

Murielle Pépin, t.s.

Présidente

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

COMPOSITION DU COMITÉ

Françoise Blais-Lamontagne, t.s., présidente

Bernard Bourdon, t.s., secrétaire

Jocelyne Malo, t.s.

Ruth Laliberté-Marchand, t.s.

Jacqueline Labrèche, t.s.

LES INSPECTEURS

Janine Anctil-Fortier, t.s.

Louise Delorme, t.s.

Andrée Girouard-Archambault, t.s.

Jocelyne Gingras-Gagnon, t.s.

Carmen Hébert, t.s.

Sylviane Lalonde, t.s.

Josée Mirabella, t.s.

David R. Ney, t.s.

Kathleen O'Connor-Camozzi, t.s.

Diane Rose, t.s.

PERSONNES RESSOURCES

Madeleine Rivard-Leduc, t.s., responsable du programme

Laure Pinto, secrétaire

RÉUNIONS

Le comité a tenu 10 réunions régulières au cours de la période, deux réunions avec les inspecteurs et une rencontre avec le comité de formation continue.

MANDAT GÉNÉRAL

Le comité d'inspection professionnelle est chargé de surveiller la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. Il est également chargé d'établir un programme général d'inspection et de procéder aux enquêtes particulières.

MANDAT SPÉCIFIQUE 1998-1999

Le mandat spécifique pour l'exercice 1998-1999 est le suivant :

1. **Effectuer cent soixante-dix visites de vérification réparties comme suit :**

   130 chez nos membres en Centres de services

   40 chez nos membres exerçant à leur propre compte

Cent soixante-cinq visites d'inspection ont été réalisées, réparties comme suit, selon les régions :

Région	Centres de services*	Pratique autonome	Total
02	14	1	15
03		4	4
04	10	1	11
05	1	2	2
06	44	16	60
13	27		27
14		2	2
16	38	6	44
Total	133	32	165

* 2 Centres jeunesse
1 Centre hospitalier
7 CLSC

Nous avons effectué cinq inspections de moins que l'objectif global fixé, mais huit de moins chez les membres en pratique privée. Plusieurs motifs expliquent cette situation, notamment,

A. La maladie et la démission d'une inspecteure qui n'a pu compléter son mandat.

B. La volatilité inhérente à la pratique autonome. Un grand nombre de membres qui s'affichent comme praticiens autonomes, n'ont aucun client. De plus, un certain nombre toujours inscrits au tableau des membres ont cessé de pratiquer. D'autres ont obtenu des emplois dans les établissements publics et parapublics où les ouvertures de postes pour les travailleurs sociaux se font plus abondantes. Ces difficultés ont entraîné des retards et des ratés. À la lumière de cette expérience, nous amenderons désormais notre mode de sélection des membres de la pratique privée.

Il est important de noter la difficulté d'effectuer le nombre exact d'inspections telles que stipulées dans notre mandat. Ainsi, l'année dernière, nous avions excédé de six (6) le nombre qui nous avait été assigné.

Observations dégagées des inspections en Centres de services

Le comité d'inspection professionnelle désire soumettre à la réflexion du Bureau ses préoccupations et suggestions relativement à ses visites en établissement lors de situations d'exception.

À la suite d'une visite en établissement au cours de l'année 1997, nos inspecteurs nous avaient fait part de leurs doutes quant à la façon dont ce Centre s'acquittait de son mandat. Il ne leur apparaissait pas hors de tout doute que la clientèle recevait les services tels que définis par la loi. À ce moment, le comité d'inspection n'a pas jugé de son mandat d'approfondir la question. Il s'en est donc tenu à sa procédure habituelle, c'est-à-dire faire parvenir à la direction un rapport de même facture que pour tout autre établissement. Notre rapport, bien que sévère, ne faisait aucune allusion aux inquiétudes des inspecteurs sur la livraison des services. Or, la Commission des droits de la personne s'est récemment prononcée sur le fonctionnement dudit Centre, confirmant nos pires appréhensions.

Aujourd'hui, le comité s'interroge sur son rôle et ses limites dans cette situation. Notre responsabilité légale, bien sûr, demeure uniquement l'inspection des membres de l'Ordre et non celui des établissements, mais cela ne nous libère pas pour autant de toute responsabilité sociale. Le comité croit que le public, avec raison, s'attend à ce qu'un ordre comme celui des travailleurs sociaux ne ferme pas les yeux sur des situations préoccupantes.

À l'avenir, le comité entend être plus actif lors de situation douteuse. Au préalable, il lui faudra élaborer avec ses inspecteurs des indicateurs précis qui peuvent laisser croire au fonctionnement préjudiciable d'un établissement. Bien qu'en raison de leur expérience personnelle et professionnelle, nos inspecteurs soient généralement à même de percevoir avec justesse l'état général d'un organisme, il demeure nécessaire d'étayer ces perceptions. Finalement, lorsqu'il y a lieu, le comité voit de sa responsabilité d'en informer le Bureau de l'Ordre. À tout le moins, une discussion importante s'impose.

Du côté de l'Ordre, le comité souhaite que celui-ci se reconnaisse une responsabilité d'agir lors de situations préjudiciables et sans emprunter la voie de la dénonciation fracassante - ce qui n'est pas dans sa tradition - qu'il trouve ensuite une voie construc-

tive de collaboration au redressement d'une situation.

2. **Poursuivre une réflexion commune avec le comité de formation continue qui aurait pour objectif de promouvoir la qualité de la pratique chez le plus grand nombre de membres possible.**

   Lors de notre rencontre de novembre dernier avec le comité de la formation continue, nous avons établi un consensus sur nos préoccupations quant à la qualité de la pratique. Nous avons déploré ensemble la pauvreté grandissante de la formation universitaire en travail social qui ne prépare les futurs intervenants, ni à la théorie, ni à la pratique de la relation d'aide. D'autre part, l'absence généralisée d'encadrement et de supervision clinique dans les établissements fait craindre pour l'avenir de la profession. Nous avons décidé de la formation d'un groupe de travail composé de mandatés des deux comités. Ce groupe de travail devra élaborer et préciser les modalités du projet d'auto-évaluation de la pratique dont il est question depuis déjà quelque temps.

   Les membres de nos deux comités sont tout à fait d'accord à poursuivre leurs échanges, car leurs mandats sont solidaires et complémentaires face à l'amélioration de la qualité de l'exercice chez nos membres.

3. **Réviser les règlements et les instruments de l'inspection professionnelle afin de permettre l'inspection des thérapeutes conjugaux et familiaux dès l'adoption du projet de loi promulguant leur intégration à l'OPTSQ.**

   Vu les retards survenus à ladite intégration, le comité s'est contenté d'un survol de ses règlements et instruments qui nous sont apparus aptes à être utilisés pour la vérification de la pratique des thérapeutes conjugaux et familiaux, du moins dans un premier temps. Nous avons déjà un membre du comité qui est membre de l'Association des thérapeutes conjugaux et familiaux et nous recruterons nos futurs inspecteurs à même le groupe des thérapeutes conjugaux et familiaux. Nous espérons qu'enfin, tel que prévu, le 1er septembre marquera l'entrée en vigueur du décret.

4. **Amorcer une réflexion sur notre processus actuel d'inspection professionnelle dans un objectif de dépassement des exigences de la compétence minimale actuellement en vigueur.**

   Tout au long de l'exercice 1998-1999, l'ordre du jour de nos rencontres comportait des périodes de réflexion sur le sujet. Nos réunions avec les inspecteurs ont également permis une compilation de suggestions prometteuses à cet égard.

   Nous constatons à travers nos contacts interprofessionnels, nos participations aux Conseils québécois et canadiens d'agrément et le cumul d'expériences en inspection de nos membres, que la notion de protection du public évolue rapidement. Nous ne pourrons plus nous contenter de certifier qu'un membre « ne met pas en danger la protection du public ». Nous devrons être en mesure d'affirmer et de démontrer la compétence des travailleurs sociaux visités. La crédibilité de l'Ordre est à ce prix. Les pistes d'amélioration de nos façons de faire ne manquent pas. D'autres ordres professionnels ont déjà pris le virage où l'inspection devient un véritable outil d'amélioration de la qualité de l'exercice. Nous-mêmes ne manquons pas d'idées créatrices à cet égard. Il nous faudrait, par exemple, développer des indicateurs de qualité plus pointus tant pour les individus que pour les centres de services. Nous devons reconnaître, toutefois, que dans l'état actuel des ressources octroyées à l'inspection, i.e. responsable et secrétaire à temps partiel, il est difficile de songer à initier des changements, si souhaitables soient-ils.

   Le temps alloué permet tout juste d'effectuer le nombre de vérifications stipulées au mandat spécifique et les tâches inhérentes au fonctionnement du comité. L'augmentation de la tâche, décrétée pour l'exercice 1998-1999, a rendu plus difficile notre participation régulière au Conseil québécois d'agrément, même si cette participation revêt une grande importance pour la visibilité et la crédibilité de l'Ordre. En fait, le temps alloué à la responsable du programme n'a pas suivi la progression du nombre des inspections.

CONCLUSION

Le Comité d'inspection professionnelle remercie les membres du Bureau et de la permanence pour le support accordé au cours de l'exercice 1998-1999. Nous sommes passés, en quatre ans, de soixante-cinq inspections à cent soixante-dix, ce qui n'est pas négligeable! Mais il reste encore beaucoup à faire afin d'améliorer tant la quantité que la qualité du programme. Et pour cela, nous devrons continuer de rappeler au Bureau les objectifs qu'il s'est lui-même fixé quant au pourcentage à atteindre de membres inspectés et quant aux ressources de soutien nécessaires pour atteindre ses objectifs.

Nous souhaitons que le Bureau entende également notre cri d'alarme devant l'appauvrissement de la pratique et se dote de moyens plus musclés pour sensibiliser les milieux de formation et les établissements du réseau.

Françoise Blais-Lamontagne, t.s.,
présidente

COMITÉ DES ADMISSIONS ET DES ÉQUIVALENCES

MEMBRES DU COMITÉ

Chantal Daumas-Saab, t.s., présidente

Nathalie Beauregard, t.s.

Dominic D'Abate, t.s.

Gilles Vaillancourt, t.s.

PERSONNES RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s.,chargée d'affaires professionnelles

Geneviève Laverdure, secrétaire aux admissions

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat de ce comité est d'étudier les demandes de délivrance de permis et de faire les recommandations appropriées au Bureau à partir des dossiers soumis. Le comité fait également des recommandations au Bureau sur les règlements concernant la délivrance de permis et sur tout sujet relié aux admissions et aux équivalences; le cas échéant, il examine les dossiers des candidats qui ont fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien les déclarant coupables d'une infraction criminelle ou qui ont fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue du Québec ou hors Québec en vertu des articles 45, 45.1 et 45.2 du Code des professions.

MANDAT SPÉCIFIQUE POUR 1998-1999

- Effectuer les démarches nécessaires pour la mise à jour du Règlement sur les admissions et équivalences de l'Ordre.
- Faire des recommandations sur le projet de Règlement sur les normes d'équivalence de formation.
- Participer à la mise en place du processus d'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux.
- Participer aux États généraux et réfléchir aux recommandations qui traiteront de la formation de base.
- Poursuivre le travail d'analyse des dossiers pour l'obtention du titre de médiateur familial accrédité.

Nombre de réunions : 5

Nombre de dossiers réguliers acceptés :

permis réguliers	523

Nombre de dossiers d'équivalence acceptés : 18

permis réguliers	9
permis temporaires	9

Nombre de dossiers d'équivalence refusés : 2

Provenance des dossiers d'équivalence admis à l'Ordre

Canada	10
France	2
États-Unis	2
Indes	2
Pérou	2

RÉALISATIONS

- L'analyse des dossiers judiciaires des candidats ou des membres ayant fait l'objet de mesures disciplinaires est maintenant facilitée, grâce à la grille des critères et de procédure à suivre élaborée en 1996-1997.

  Le Comité songe à élaborer une lettre-circulaire avisant tout nouveau candidat qu'il doit remplir au complet le formulaire notamment la partie « mesures disciplinaires » ou « attestation de véracité ou serment d'office ».

- Le sous-comité des admissions pour la médiation composé de Dominic D'Abate, Marie-Cécile Pioger (remplacée par Isabelle Tessier à l'automne 1998) et Louise Boulanger, a étudié les dossiers pour l'obtention du titre de médiateur familial accrédité.

  Le sous-comité a tenu six (6) réunions.

Nombre total de dossiers étudiés : 48

Accréditation avec engagement : 30

Accréditation sans engagement : 3

Fin d'engagement : 15

- Le Comité a recommandé au Bureau des critères pour uniformiser l'évaluation des 2 ans d'expérience dans le domaine de compétence pour l'obtention de l'accréditation comme médiateur familial, ceci afin de clarifier les situations qui prêtaient à trop d'interprétation. Cette recommandation est entrée en vigueur le 1er juin 1998 et tous les candidats à l'accréditation de médiateur familial en sont informés.
- En novembre 1998, le Comité a analysé un document de travail concernant le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OPTSQ.

  Après avoir clarifié la distinction entre équivalence de diplôme et de formation, le Comité élabore sur un projet de protocole d'étude de la formation et du diplôme du candidat, en fonction de critères établis à partir d'un programme de formation universitaire.

  Les critères retenus seraient la durée et la nature de la scolarité, les cours suivis, le stage de formation effectué et la supervision, le nombre total des années de scolarité, l'obtention d'autres diplômes, etc.
- Le comité a donné des avis sur la préparation du décret d'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux, plus particulièrement sur les articles portant sur la formation de base.
- L'article du Règlement concernant le diplôme de maîtrise en service social de Sherbrooke, plus spécifiquement l'alinéa 2 qui couvre la période transitoire se termine le 13 octobre 1999 puisqu'il est entré en vigueur le 13 octobre 1993. Les candidats détenteurs d'une maîtrise antérieure à 1993 ont donc un délai de quelques mois d'ici octobre 1999 pour faire valider leur équivalence de diplôme par le Bureau.

- Concernant la modification au Règlement d'admission à l'Ordre, les démarches nécessaires ont été faites auprès de l'Université du Québec à Hull et de l'Université Laval. Le projet de Règlement est présentement publié dans la Gazette officielle et entrera en vigueur sous peu.

PARTIES DU MANDAT NON RÉALISÉES

- Étant donné que le décret pour l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux n'est pas encore adopté, le Comité d'admission n'a pu se pencher sur les implications pratiques de ces changements à venir.
- Le Comité n'a pu étudier l'impact de l'Accord sur la mobilité de la main d'œuvre sur la profession au Québec faute de temps.

Chantal Daumas-Saab, t.s., m.s.s.

Présidente du Comité

COMITÉ DE LA FORMATION

MEMBRES

Laurier Boucher t.s., représentant de l'OPTSQ, Président

Réjean Mathieu, représentant de la CRÉPUQ

Jacques Ouellet, représentant du ministère de l'Éducation

Gilles Rondeau, Ph. D., t.s., représentant de l'OPTSQ

Lise Tessier, t.s., représentant de la CRÉPUQ

PERSONNES RESSOURCES

René Pagé t.s., secrétaire et directeur général

Marie-Cécile Pioger, secrétaire à la direction

MANDAT GÉNÉRAL

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des travailleurs sociaux.

La qualité de la formation veut dire adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de travailleur social.

En regard de la formation, le comité considère les points suivants :

1. Les objectifs des programmes de formation, dispensés par les établissements d'enseignement, menant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste;
2. Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du Bureau, tel qu'un stage ou un examen professionnel;
3. Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation prévues par règlement du Bureau, donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

MANDAT POUR 1998-1999

Pour l'année qui s'achève, le mandat que le Bureau avait confié au comité de la formation était le suivant :

1. Développer un cadre et des éléments de contenu pour les programmes de formation pour les thérapeutes conjugaux et familiaux;
2. Dresser le portrait comparatif des programmes de formation pour les travailleurs sociaux dispensés par les différents établissements d'enseignement supérieur du Québec;
3. Faire l'analyse comparative des programmes de formation au niveau CÉGEP et au niveau universitaire;
4. Faire l'analyse de la durée et de la nature de la formation en travail social, et faire une proposition au Bureau à ce sujet.

PARTIE DU MANDAT RÉALISÉE

En raison des activités additionnelles découlant de la tenue des États généraux l'automne dernier, le Comité n'a pu tenir que trois (3) réunions au cours de l'année.

La première partie du mandat spécifique confié au comité n'a pas été abordée. C'est un choix que le comité a fait, étant donné que le projet d'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre avait encore une fois été reporté et conséquemment qu'il n'y avait pas urgence à mettre en chantier ce projet.

En regard de la deuxième partie du mandat spécifique, MM. Gilles Rondeau et Réjean Mathieu ont poursuivi leur étude. Ils ont fait une présentation de la première partie de leur recherche lors du Colloque du RUFUTS en mai 1998, et ont mis la dernière main à la rédaction d'un article qui sera soumis pour publication. La version la plus récente de cette partie de leur travail, intitulée « Analyse comparative des programmes de formation universitaire en travail social au Québec », sera déposée aux membres du Bureau de l'Ordre à leur réunion de mai 1999. Après avoir décrit les caractéristiques de base des divers programmes universitaires, les auteurs font la comparaison entre les contenus de cours de ces programmes, pour conclure que malgré une congruence minimale entre les programmes, on observe aussi beaucoup de variation entre eux. Suite à l'analyse comparative des programmes réalisée jusqu'à maintenant, les auteurs ont énoncé une série de questions sur lesquelles il sera intéressant, voir impératif de s'arrêter dans les suites aux États généraux. Ces questions seront aussi

soumises au RUFUTS pour alimenter sa propre réflexion sur le contenu de la formation universitaire.

Deux autres étapes de cette étude semblent souhaitables, et le Comité de la formation souhaite qu'elles se réalisent, soit une comparaison plus poussée entre les « missions, objectifs et orientations » de ces programmes, et une comparaison entre la formation du premier cycle universitaire et celle dispensée au niveau collégial en techniques de travail social. Ce dernier volet constitue la troisième partie du mandat qui nous avait été confié pour l'année 1998-1999, mais que nous n'aborderons qu'à compter de septembre 1999. Il en sera de même pour la quatrième partie de notre mandat.

Au cours de ses rencontres, le comité a aussi été amené à discuter et à statuer sur certains autres points, notamment certaines modifications au Règlement de l'ordre relatif aux diplômes donnant accès au titre de travailleur social, les suites des États généraux en relation avec la formation universitaire, la révision du programme collégial en techniques de travail social et l'harmonisation avec le cycle universitaire, les travaux du comité conjoint de l'ACTS et de l'ACESS visant à effectuer une étude prospective sur la profession de travail social, les négociations relatives à l'entente interprovinciale sur la libre circulation des personnes et des services et leur incidence sur la formation des travailleurs sociaux.

Le Comité de la formation en est encore à ses débuts, et en raison de leur envergure ses travaux n'avancent peut-être pas toujours aussi rapidement que nous le souhaiterions. Mais ce comité est important en ce qu'il permet un arrimage plus heureux entre les milieux de formation, l'Ordre et le Ministère de l'Éducation.

Je remercie les membres du Comité pour leur généreuse collaboration et leur assiduité. Au cours de l'année, le mandat de M. Gilles Rondeau s'est terminé et le Bureau lui a nommé un successeur en la personne de Marc Boily. Au cours de l'an prochain, Madame Lise Tessier sera également remplacée par une autre personne. À Monsieur Rondeau et à Madame Tessier, je dis merci au nom de l'Ordre.

Laurier Boucher t.s.,
Président

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

MEMBRES DU COMITÉ

Jean-Pierre Landriault, t.s., président
Louise Gagnon-Hotte, t.s.
Lucie Grenier, t.s.
Germain Trottier, t.s.
Louise Vaillant, t.s.

PERSONNES RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles
Huguette Houle, secrétaire aux services professionnels

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat de ce Comité est de mettre sur pied des programmes de formation qui portent plus précisément sur les besoins décelés dans le cadre du programme de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle; de voir à l'évaluation continue des besoins des membres en matière de formation, et de faire des recommandations au Bureau de l'OPTSQ en matière de développement d'une politique globale sur la formation continue.

MANDAT SPÉCIFIQUE POUR 1998-1999

1. **Formation**
   - poursuivre et consolider les formations en cours;
   - mettre sur pied une formation en anglais sur l'évaluation psychosociale et une formation avancée sur l'adoption internationale;
   - réfléchir à une nouvelle formation sur la dangerosité et le secret professionnel;
   - poursuivre le travail amorcé sur l'évaluation des apprentissages pour l'obtention des unités d'éducation continue;
   - réfléchir à la collaboration à développer pour la formation continue des thérapeutes conjugaux et familiaux.
2. **Collaboration avec les maisons d'enseignement et avec le réseau**
   - poursuivre la collaboration avec les universités et le réseau, selon la demande.
3. **Collaboration avec le Comité d'inspection professionnelle**
   - procéder au dépistage et à l'analyse des besoins de formation continue, et à l'identification des transferts des apprentissages à la pratique;
   - s'il y a lieu, réviser le programme de formation continue et acheminer des recommandations au Comité de formation.
4. **Participation à la démarche des États généraux**
   - veiller à intégrer les réflexions des États généraux dans les orientations du programme de formation continue.
5. **Formation continue obligatoire**
   - conseiller la direction sur le projet de loi 454.
6. **Portfolio**
   - explorer la pertinence de développer cet outil pour les membres et identifier les modalités de soutien.
7. **Formation dispensée dans le secteur privé par les travailleurs sociaux**
   - selon la demande, mise en œuvre des critères établis pour l'approbation par l'Ordre de ces formations.

RÉALISATIONS

Le Comité s'est réuni 6 fois.

1. Formation

La poursuite des formations en cours a constitué la tâche principale du Comité. Encore cette année il y a eu un nombre important de sessions réalisées soit 31. Une analyse des évaluations des sessions de formation a été faite pour chacune de celles-ci et des suites ont été données à certaines préoccupations ou plaintes manifestées par les participants. L'ensemble du programme de formation continue s'est auto-financé. (Le bilan complet des formations pour l'année 1998-1999 se retrouve en annexe).

Il y a eu en 1998-1999, la mise sur pied de la formation relative à l'évaluation psychosociale en anglais et de la formation avancée en adoption internationale. Par ailleurs, le contenu de la formation sur le plan d'intervention a été revu et amélioré par les formateurs.

Le Comité, en collaboration avec les formatrices du système CFPE ont ajouté, à titre de projet pilote, un volet de supervision en groupe à cette formation. Après l'évaluation de cette expérience qui se fera en 1999-2000, le Comité jugera de la pertinence d'étendre à d'autres formations la supervision de groupe post-formation.

Un avis a été donné au Comité organisateur de la journée annuelle de formation continue pour l'élaboration du programme. Un membre du Comité de formation continue a participé aux travaux du Comité.

La rencontre annuelle avec les formateurs a eu lieu comme à l'habitude, afin de connaître les besoins de ceux-ci et de leur offrir un soutien dans leurs tâches.

Le Comité de formation continue a procédé à une réflexion sur une formation dont le thème sera la dangerosité et le secret professionnel. Il a produit un canevas de cette formation et deux formateurs potentiels ont été identifiés et approchés.

La réflexion sur l'évaluation des apprentissages s'est poursuivie, avec la collaboration des formateurs. Les grilles d'auto évaluation ont été modifiées et uniformisées afin de permettre une meilleure mesure des apprentissages. Elles seront expérimentées lors de la journée annuelle de formation continue de 1999. Le Comité a par ailleurs retenu la notion de note de passage uniquement pour la formation sur l'adoption internationale puisque celle-ci est obligatoire pour pouvoir travailler dans ce secteur.

La réflexion à la formation continue des thérapeutes conjugaux et familiaux a été reportée jusqu'à l'intégration de ceux-ci à l'Ordre.

2. Collaboration avec les maisons d'enseignement et avec le réseau

Cette collaboration s'est poursuivie cette année :

- par la diffusion aux membres de l'Ordre du programme de formation continue de l'École de service social de l'Université McGill et la participation de l'Ordre au Comité aviseur;
- par la diffusion aux membres des cours de 2e cycle en médiation familiale, et des micro-programmes en abus sexuels et en violence offerts par l'Université Laval.

3. Collaboration avec le Comité d'inspection professionnelle

Il y a eu rencontre avec le Comité d'inspection professionnelle. Il a alors été convenu de mettre sur pied un groupe de travail conjoint relatif à la problématique de l'auto évaluation par les membres de leur pratique dans une optique d'imputabilité de celle-ci. Le mandat de ce groupe de travail sera à actualiser en 1999-2000.

Il a été décidé également de favoriser l'intégration des résultats de recherche dans la formation continue.

La rencontre avec le Comité d'inspection professionnelle a permis d'identifier un besoin de formation en gestion des services sociaux, ce qui a incité le comité à recommander l'offre d'une telle formation lors de la journée annuelle de formation continue de l'Ordre.

Le Comité de formation continue recommande de faire, avec le Comité d'inspection professionnelle, un suivi annuel des besoins de formation identifiés lors des inspections professionnelles.

4. Participation à la démarche des États généraux

Le Comité a participé aux discussions préparatoires des États généraux. Ses membres ont participé aux ateliers et au déroulement des États généraux tant au niveau régional que provincial.

5. Formation continue obligatoire

Le Comité a acheminé un avis au président de l'Ordre sur la formation obligatoire suite à l'analyse de documents relatifs à cette question.

6. Portfolio

Le Comité a exploré le concept de portfolio et son utilisation dans d'autres ordres professionnels. Compte tenu de la nature de ce dossier, il recommande de transférer ce mandat au Comité des admissions et des équivalences.

7. Formations dispensées dans le secteur privé par les travailleurs sociaux

Il y a eu envoi des critères d'approbation à deux membres. Aucune demande d'approbation de formations dispensées en privé a été faite pendant l'année.

8. Rapport Beaumont

Le Comité a produit un avis sur le rapport des événements de Beaumont au président de l'Ordre à la demande de celui-ci.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU SECTEUR DE LA FORMATION CONTINUE

Le secteur de la formation continue a connu une croissance soutenue dans les dernières années. Le nombre de membres qui ont eu recours à la formation continue et le nombre de formations ont augmenté de façon significative. Aux plans de l'identité professionnelle et de la qualité de l'acte professionnel, la formation continue a un rôle déterminant à jouer. Dans un tel contexte, nous croyons que les ressources allouées à la formation continue sont actuellement insuffisantes. Nous recommandons donc qu'une analyse soit faite des besoins de ce secteur et que des ressources accrues soient affectées à celui-ci.

Jean-Pierre Landriault, t.s.
Président du Comité

ANNEXE I

ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC

BILAN DES FORMATIONS POUR L'ANNÉE 1998-1999

- **Nombre total de sessions : 31**
- **Nombre total de t.s. participants : 523**
- **Nombre total de non-membres participants : 27**
- **Nombre de formations données en établissements : 6**
  - Système CFPE : (1)
    CH Ste-Justine
  - Tenue de dossiers : (3)
    CLSC Côte-des-Neiges (1)
    CLSC Le Norois (1)
    CH Sacré-Cœur (1)
  - Plan d'intervention : (1)
    CLSC Joliette
  - Secret professionnel & confidentialité : (1)
    CLSC Le Norois

Région 01/11 Bas St-Laurent/ Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

- Aucune session dispensée

Région 02 Saguenay/ Lac St-Jean

- Évaluation psychosociale 11 t.s.
- Système CFPE 18 t.s.

Région 03/12 Québec/ Chaudière-Appalaches

- Curateur public niveau I 21 t.s.

Région 04 Mauricie/Bois-Francs

- Évaluation psychosociale 9 t.s.

Région 05 Estrie

- Évaluation psychosociale
  15 t.s. – 1 non-membre

Région 06/13 Montréal/Laval

- Plan d'intervention 21 t.s.
- Normes de pratique prof. 14 t.s.
- Tenue de dossiers
  24 t.s. – 1 non-membre
- Curateur niveau I :
  (2 sessions) 43 t.s.
- Curateur niveau II :
  (2 sessions) 32 t.s.
- Psychosocial Evaluation : 14 t.s.

Région 07 Outaouais

- Curateur niveau I
  13 t.s. – 1 non-membre
- Tenue de dossiers
  13 t.s. – 1 non-membre

Région 08/10 Abitibi/ Témiscamingue/Nord du Québec

- Aucune session dispensée

Région 09 Côte-Nord

- Aucune session dispensée

Région 14/15 Laurentides/ Lanaudière

- Curateur niveau II
  11 t.s. – 1 non-membre

Région 16 Montérégie

- Évaluation psychosociale 20 t.s.

Pour toutes les régions du Québec

Adoption internationale niveau avancé 13 t.s.

JOURNÉE ANNUELLE DE FORMATION 8 MAI 1998

Intervention systémique de 1ière ligne auprès des couples et des familles : 30 t.s.

La gestion dans les organismes communautaires : Comment ça se passe? Quoi faire? : 22 t.s.

Témoigner à la Cour : Le t.s. dans l'enceinte du tribunal : 24 t.s.

Intervention auprès des parents faisant un usage problématique de drogue et d'alcool : 23 t.s.

Secret professionnel et confidentialité : 17 t.s.

Les troubles de la personnalité : 35 t.s.

Collaborative work with families : 13 t.s.

Huguette Houle,
Secrétaire aux services professionnels

COMITÉ DE RÉDACTION

MEMBRES

Margaret Duthie, t.s., présidente (depuis septembre 1998)

Gustave Boursiquot, t.s. (membre jusqu'en septembre 1998)

Françoise Alarie, t.s. (présidente jusqu'en août 1998)

Ghislaine Gagnon, t.s. (depuis décembre 1998)

Pauline Morissette, t.s.

Monique Nadeau, t.s.

Daniel Turcotte, t.s.

René Pagé, t.s. (membre ex-officio)

PERSONNES RESSOURCES

Sophie Michaud , rédactrice (de mars à décembre 1998)

Marc Rouillier, t.s., coordonnateur (depuis janvier 1999)

Isabelle Tessier, secrétaire (depuis janvier 1999)

MANDAT GÉNÉRAL

Le rôle du comité de rédaction est de déterminer l'orientation générale de la revue *INTERVENTION*, son contenu et ses modalités de production. En outre, les membres du comité sollicitent des articles auprès des auteurs potentiels pour les numéros thématiques et font l'analyse et la sélection des articles qui leur sont soumis avant la publication.

MANDAT SPÉCIFIQUE

A. Publier un maximum de 260 pages en trois numéros de la revue *INTERVENTION*.

B. Explorer des sources de financement alternatives pour certains numéros spéciaux d'Intervention portant sur divers thèmes.

C. Veiller à accroître la participation des travailleurs sociaux comme auteurs d'articles en leur offrant des services de tutorat et en poursuivant le développement des sections.

D. Explorer les possibilités de réalisation d'un numéro spécial à caractère international à l'occasion de la Conférence de l'an 2000 : contenu, collaborations spéciales, diffusion, etc.

A. Publier un maximum de 260 pages en trois numéros

RÉUNIONS

Le comité de rédaction s'est réuni à huit (8) reprises. Lors de ces rencontres, les membres du comité ont planifié et réalisé les numéros : 107, 108 et 109 de la revue. Ceux-ci ont évalué la première version de trente et un (31) textes qui, généralement, sont soumis à une deuxième lecture et parfois à une troisième. Notons que trois des textes reçus n'ont pas été retenus pour la publication.

RÉALISATIONS

1. Planification et réalisation des numéros

Cette année, *INTERVENTION* a publié trois numéros d'un total de 186 pages, plutôt que les 260 prévues à son mandat. Il semble important de souligner que cet objectif n'est pas atteint pour une deuxième année consécutive. Ce constat peut, à notre avis, s'expliquer en partie par les nombreux mouvements au sein du comité (changement de membres et de personnes ressources).

Afin d'améliorer cette situation, celle-ci fera l'objet d'une attention particulière pour la prochaine année.

JUIN 1998 NO 107 75 PAGES

VICTIMISATION ET INITIATIVES D'INTERVENTION MULTIPLES - 2e PARTIE

INTERVENTION a publié (suite à la publication de l'année précédente) un deuxième numéro traitant de la victimisation. Ce choix fait preuve de l'importance qu'accordent les travailleurs sociaux à cette problématique et ce notamment au niveau de la prévention. On remarque dans ce numéro, les efforts déployés pour développer des programmes d'intervention afin de venir en aide aux enfants et adolescents victimes d'abus, d'atténuer les impacts immédiats de l'abus et de prévenir le développement des comportements abusifs.

DÉCEMBRE 1998 NO 108 43 PAGES

NON-THEMATIQUE

Ce numéro sans thème a été publié à la fin de l'année 1998, tout juste avant le départ de la rédactrice. Les articles déjà en main ont servi pour la publication de celui-ci.

AVRIL 1999 NO 109 68 PAGES

LE TRAVAIL SOCIAL EN ENTREPRISE

Ce numéro thématique a offert un sujet complètement différent. Il traite des Programmes d'aide aux employés et souligne l'apport de ce champ de pratique relativement nouveau en travail social. On y retrouve la complémentarité qui existe entre la pratique de travail social et les divers domaines d'intervention (secteur public et parapublic, entreprise privée, milieu communautaire, etc.) Le numéro 109 souligne, à notre avis, la contribution significative que notre profession peut apporter à notre société qui, précisons-le, est de plus en plus complexe.

* Veuillez noter que le numéro de mars 1999 est daté d'avril 1999.

ANALYSE DES CONTRIBUTIONS

Cette année, vingt-six (26) écrits ont été publiés. De ceux-ci, quatorze (14) étaient des articles de fond (relevé de littérature, compte rendu de recherche et de pratique); neuf (9) d'entre eux étaient thématiques, alors que les cinq (5) autres ne l'étaient pas. En ce qui concerne les autres écrits (12); quatre (4) furent publiés dans la section *Actualité* (comptes rendus de pratique qui généralement sont davantage descriptifs) ; six (6) dans celle intitulée *Piste de lecture* alors que deux (2) autres étaient intégrés à la rubrique *Opinion et débats*.

Soulignons que l'an passé, dix-sept (17) écrits furent publiés alors que vingt-quatre (24) l'étaient l'année précédente.

Pour l'année qui vient de se terminer, quarante et un (41) auteurs ont collaboré à la publication de la revue. Trente-huit (38) d'entre eux ont utilisé le français comme moyen de communication alors que trois (3) ont choisi l'anglais. Notez que vingt (20) auteurs étaient membres de l'OPTSQ. En 1997-1998, vingt-six (26) auteurs avaient collaboré à la publication alors que trente-cinq (35) l'avaient fait l'année précédente.

Des quarante et un auteurs, vingt (20) étaient des praticiens alors que les vingt (20) autres venaient du milieu universitaire (quinze du corps professoral, cinq étudiants) et un (1) du domaine de la gestion. Notez qu'en 1997-1998, 60% des auteurs étaient des praticiens. Cette différence statistique (10 %) souligne une augmentation de la contribution des auteurs provenant du milieu universitaire.

LES PROCHAINS NUMÉROS

Le comité de rédaction prévoit publier trois numéros totalisant 260 pages pour l'année qui vient.

Une édition est prévue pour septembre 1999. Celle-ci soulignera le trentième anniversaire de la revue *INTERVENTION* et considérera l'année internationale des aînés. Le titre prévu, quoique non définitif, est le suivant: « ***30 ans en transformation...*** » . Une autre édition est planifiée pour décembre 1999. Celle-ci abordera les notions spécifiques rattachées à la ***consultation conjugale et familiale***. Nous espérons que ce numéro coïncidera avec l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux prévue, semble-t-il, pour l'automne 1999. Finalement, le comité de rédaction a planifié son troisième numéro de l'année en cours pour le mois de mars 2000. Le thème de cette édition reste encore à être précisé. Toutefois, l'hypothèse actuelle identifie l'un des thèmes proposé lors du rapport annuel de l'année 1997-98; c'est-à-dire ***l'évaluation de programmes***.

Nous désirons mentionner qu'afin d'offrir la chance aux auteurs de rédiger, une attention particulière a déjà été portée à la planification d'un des numéros de l'an 2000 sur le sujet ***des projets de vie***.

B. Sources de financement alternatives

Le comité de rédaction a demandé des fonds additionnels auprès de l'OPTSQ afin de publier une couverture spéciale pour l'édition du 30ième anniversaire, prévue pour septembre 1999.

C. Accroître la participation des travailleurs sociaux comme auteurs d'articles en leur offrant des services de tutorat et en poursuivant le développement des sections

Comme d'habitude, les membres du comité ont sollicité des articles directement auprès des auteurs potentiels pour les thèmes particuliers. De plus, des lettres personnalisées furent expédiées (en décembre dernier) aux travailleurs sociaux qui furent impliqués à la publication de notre revue au cours des trente dernières années. Cet exercice visait une collaboration spécifique des travailleurs sociaux pour le numéro du « spécial 30 ANS ».

Comme le veut la coutume, le comité a reçu des articles non-sollicités pour fin de publication. Cette année encore, le service de consultation personnalisée qui a pour but d'offrir du soutien aux auteurs, aura été utilisé pour aider à la mise en forme de plusieurs articles. Le comité a aussi révisé le guide de rédaction d'articles qui s'adresse aux auteurs potentiels, afin de l'améliorer et de le mettre à jour.

D. Explorer les possibilités de réalisation d'un numéro spécial à caractère international à l'occasion de la Conférence de l'an 2000

Le comité de rédaction de l'Ordre avec l'appui du Bureau de l'OPTSQ par une contribution de 5 000 $, a accepté de participer avec quatre (4) autres organismes à la publication d'une revue spéciale à l'occasion de la Conférence internationale des travailleurs sociaux, été 2000, à Montréal. Les organismes collaborateurs sont les suivants: l'Association canadienne des écoles de service social (ACESS), le Regroupement des unités de formation universitaire en travail social du Québec (RUFUTSQ), l'Association canadienne des travailleurs sociaux et la Fédération internationale des travailleurs sociaux. L'entente de collaboration précise que chaque association assumera les frais postaux pour l'expédition à leurs membres de cette édition qui sera publiée en français, en anglais et en espagnol.

Afin d'actualiser ce projet, une demande de fonds pour fin de traduction fut présentée par l'Association canadienne au gouvernement fédéral. Au moment de la rédaction de ce rapport, ceux-ci n'avaient pas encore été accordés. Dans l'hypothèse où cette collaboration avorte, faute de fonds, le comité de rédaction a l'intention d'évaluer la possibilité de publier un numéro spécial à la suite de la Conférencee de l'an 2000. La forme de cette publication alternative n'a pas encore été abordée par les membres du comité.

CONCLUSION

Le comité a tenté de réaliser son mandat et ce malgré beaucoup de mouvement au sein de la composition de ses membres, de son personnel de soutien et de la structure qui entoure ce dernier. À la suite de la démission de l'éditrice, au début janvier, plusieurs modifications ont été apportées au soutien du comité. L'éditrice/traductrice qui travaillait à 14 heures par semaine a été remplacée par un coordonnateur, assistant aux affaires professionnelles, qui travaille pour la revue 11 heures par

semaine. Afin de le soutenir dans sa tâche, les services d'une secrétaire de l'Ordre ont aussi été mis à la disposition du comité. De plus, et par souci pour le maintien de la qualité linguistique de la revue, l'OPTSQ a retenu les services d'une réviseure linguistique contractuelle.

En 1998-1999, le comité a publié moins de 260 pages. Bien que nos publications contiennent un nombre de pages inférieur à celui espéré (186 pages), la performance en terme de nombre de pages aura été supérieure à celle de l'année précédente (168 pages). Grâce à l'augmentation des heures accordées aux personnes ressources, nous croyons maintenant être en mesure de combler notre mandat pour l'année financière 1999-2000. Nous désirons maintenir les mêmes orientations que l'an dernier, à savoir: favoriser la formation continue des lecteurs tout en permettant d'affirmer davantage l'identité professionnelle des travailleurs sociaux.

Pour ce faire, nous prévoyons publier trois numéros, favoriser la participation d'articles de fond et le développement des chroniques *Actualité, Opinions et débats et Pistes de lecture* et ce, tout en maintenant le service d'aide individualisée à l'écriture. Ces actions devraient permettre qu'*INTERVENTION* puisse accroître la participation des travailleurs sociaux à leur revue pour souligner le 30ième anniversaire de celle-ci, l'année des personnes âgées, l'intégration des nouveaux membres venant des deux Associations des thérapeutes conjugaux et familiaux et la Conférence internationale des travailleurs sociaux à Montréal. Bref, nous espérons par ces modalités refléter la réalité du service social au Québec et augmenter le taux de satisfaction des lecteurs d'*INTERVENTION*.

Margaret W. Duthie, t.s.
Présidente

COMITÉ DES ENJEUX

MEMBRES

Cécile Côté, t.s., présidente

Michelle Bernier, t.s.

Carolyn Hooper, t.s.
(démission en septembre)

Clément Mercier, t.s.
(démission en juin)

Jean-Marc Meunier, t.s.

Pierre Pinard, t.s.

PERSONNES RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles

Huguette Houle, secrétaire aux services professionnels

MANDAT GÉNÉRAL

Ce comité a le mandat de conseiller la direction de l'Ordre sur tout sujet concernant les politiques sociales ou la profession, de bâtir des prises de position avec l'aide de la permanence et de consulter par divers moyens les membres de l'Ordre sur ces sujets, notamment le Comité de la pratique en CLSC et le Comité de pratique en milieu hospitalier, lorsque pertinent. De plus, lorsque approprié, il collabore avec l'Association canadienne des travailleurs sociaux.

MANDAT SPÉCIFIQUE POUR 1998-1999

Transformation du réseau de la santé et des services sociaux

- Conseiller la direction de l'Ordre sur les orientations du gouvernement qui touchent le bien-être des citoyens et la pratique des travailleurs sociaux, notamment :
  - > les modifications à la Loi SSSS
  - > les rapports entre les services publics et le développement du secteur privé
  - > les transformations des services de santé mentale

Les États généraux de la profession

- Participer à la mise en marche des États généraux, susciter la participation des travailleurs sociaux, faire l'analyse et le suivi du rapport final, prévoir l'élaboration d'un plan stratégique.

Politiques sociales

- Analyser les documents pertinents et conseiller la direction de l'Ordre sur les positions à prendre.
- Suivre plus particulièrement la Réforme sur la sécurité du revenu et le régime de l'assurance-médicaments.

Protection du public

- Faire le suivi sur les orientations du Comité jeunesse en Protection de la jeunesse et sur les suites à donner au Rapport sur l'affaire Beaumont.
- Publier le guide pour la pratique professionnelle des travailleurs sociaux exerçant en milieu d'hébergement et de réadaptation et le diffuser à tous les travailleurs sociaux.
- Poursuivre les travaux du groupe de travail en adoption internationale.
- Poursuivre les travaux du groupe de travail auprès des personnes âgées, notamment concernant le formulaire CTMSP en pratique autonome.
- Poursuivre les travaux du groupe de travail sur la pratique en organismes communautaires.
- Mettre sur pied un groupe de travail sur l'expertise en matière psychosociale pour l'élaboration d'un mémoire au Comité des juges.

Système professionnel

- Poursuivre la réflexion et émettre des recommandations concernant la réforme du système professionnel.
- Faire des recommandations concernant l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux et les impacts sur l'Ordre.
- Faire des recommandations concernant les impacts de la réserve du titre de psychothérapeute.

- Conseiller la direction de l'Ordre sur les positions et stratégies à privilégier sur la formation technique en rapport avec la formation universitaire, sur la définition des tâches, sur l'utilisation des titres.
- Promotion de la profession
- Développer un outil promotionnel, pour rendre explicite les avantages pour l'employeur d'embaucher un travailleur social et d'autre part les avantages d'être membre de l'Ordre.

RÉALISATIONS

NOMBRE DE RÉUNIONS

Au cours de l'année, le comité a tenu 7 réunions et des consultations ad hoc des membres ont été effectuées sur divers sujets.

TRANSFORMATION DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Création de commissions sociales régionales.

À la suite d'une demande du C.A. de l'Ordre, le Comité s'est impliqué dans les débats lors de la révision de la LSSSS sur la création des commissions sociales régionales afin de promouvoir la création de postes de Directeurs de la santé sociale. La Conférence des régies régionales a été sensibilisée par un membre du Comité sur la pertinence de créer de tels postes comme c'est le cas en Mauricie Centre-du-Québec.

Colloque : Le Privé : menace ou solution pour le système de santé.

Participation d'un membre du Comité au colloque.

Rencontre avec la ministre Pauline Marois.

Répondant à l'invitation de la ministre Marois lors de son entrée en fonction, le président, le vice-président de l'Ordre et la présidente du Comité des enjeux l'ont rencontrée pour échanger sur l'évolution du réseau et sur les dossiers communs nous préoccupant.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PROFESSION

À la suite de sa proposition de tenir des États généraux de la profession, le Comité des enjeux s'est impliqué de très près à toute l'opération en participant à la conception du plan de réalisation, à l'organisation des débats des forums régionaux et du Forum national. Il a travaillé de concert avec Jean-Claude Michaud à la rédaction du document de réflexion, du rapport final, incluant des recommandations à être soumises au Conseil d'administration. Le Comité donnera suite aux conclusions du rapport au cours du prochain mandat.

POLITIQUES SOCIALES

Le Comité a assuré le suivi des modifications apportées à la sécurité du revenu et à l'assurance-médicaments. En ce sens, des prises de position ont été acheminées aux instances responsables et des appuis ont été apportés à la coalition de l'Aide sociale et au Front commun des personnes assistées sociales.

PROTECTION DU PUBLIC

Pratique auprès des jeunes

Plusieurs dossiers ont fait l'objet d'évaluation, de réaction et de commentaires de la part du Comité :

- Le Comité a suivi activement les travaux du comité jeunesse et a donné son avis sur les orientations prises. Il a pris connaissance du protocole CLSC - Centre jeunesse et a informé les membres de sa prochaine mise en application.
- L'affaire Beaumont :
  - Dès la parution du rapport, l'Ordre a pris des actions et le président a interpellé chaque comité pour leur faire part des recommandations et recueillir leurs commentaires. Le Comité des enjeux a pour sa part, étudié le rapport et acheminé au président des commentaires pour la Commission des droits de la personne ainsi que pour les ministres Ménard, Boisclair, Rochon, avec copie conforme à l'Association des centres jeunesse et la Fédération des CLSC. Une délégation de l'Ordre incluant un membre du comité a rencontré la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour discuter de nos recommandations.

Avis sur divers dossiers

Le comité a étudié divers dossiers et a émis des commentaires, recommandations et parfois des représentations sur :

- la Prévention de la toxicomanie
- la Formation provinciale sur la violence conjugale
- le Groupe de travail sur l'expertise en matière familiale
- la Curatelle publique
- le Projet de Loi 443 confiant aux notaires la possibilité d'initier des procédures de tutelle aux mineurs et un régime de protection à un majeur
- les Services bancaires et les pauvres
- les Orphelins de Duplessis
- Urgence - détresse : problème d'éthique et de confidentialité soulevé par l'enregistrement d'appels téléphoniques des usagers sans que les professionnels et les usagers en soient informés

Guide de pratique

- Le guide sur la pratique des travailleurs sociaux exerçant en milieu d'hébergement et de réadaptation a été complété et diffusé en encart à l'automne 1998.

Groupes de travail

- Le Comité a donné des suggestions de contenu et des avis sur un plan d'action afin qu'un groupe de travail en santé mentale prépare un document sur notre expertise dans le traitement et l'intégration sociale des personnes atteintes de troubles mentaux

- Le Comité a assuré le suivi des travaux du groupe de travail en adoption internationale (le rapport des activités de ce groupe de travail se trouve en annexe)
- Les travaux du groupe de travail sur la pratique en organisme communautaire ont également fait l'objet d'un suivi (le rapport des activités de ce groupe de travail se trouve en annexe)

Travaux non réalisés par le Comité

Ayant accordé priorité à d'autres activités et faute de temps, le Comité n'a pu donner suite à deux points de son agenda :

- la poursuite des travaux du groupe de travail auprès des personnes âgées notamment concernant le formulaire CTMSP en pratique autonome
- la mise sur pied d'un groupe de travail sur l'expertise en matière psychosociale pour l'élaboration d'un mémoire au Comité des juges

SYSTÈME PROFESSIONNEL

N'ayant pas avalisé la proposition de réforme de l'Office des professions, le ministre Serge Ménard a proposé la création d'un comité de sages, afin de revoir complètement le système actuel au cours des trois prochaines années. L'Ordre a suggéré la participation de Jacques Alary à ce comité.

De plus, le Comité a régulièrement donné des avis aux représentants de l'Ordre qui participent activement à toutes les rencontres et discussions concernant le système professionnel en lien avec les autres ordres et les organismes gouvernementaux impliqués.

Les sujets les plus discutés concernaient :

- Le titre d'emploi et le champ d'activité des travailleurs sociaux
- Le dossier de la psychothérapie
- La création d'un nouvel ordre regroupant les conseillers en orientations, les psycho-éducateurs et les sexologues
- L'intégration à notre Ordre, des thérapeutes conjugaux et familiaux

Deux membres du Comité ont participé au Colloque sur l'interdisciplinarité qui s'est déroulé à Trois-Rivières le 19 mars 1999.

Formation technique versus universitaire

Plusieurs rencontres et discussions ont eu lieu sur le dossier de la formation technique et universitaire avec plusieurs partenaires dont des représentants du Ministère de l'éducation, et du RUFUTS, sur la révision du programme de formation en technique de travail social au Québec et sur l'harmonisation possible d'un passage entre le D.E.C. et l'Université.

De plus, des avis ont été donnés au Comité de formation de l'Ordre sur les travaux en lien avec ce dossier.

PROMOTION DE LA PROFESSION

Le Comité a donné son avis sur la question de la signature de l'Ordre. Il se dit en accord avec le principe et les orientations en regard de la revalorisation de la signature, dans la mesure où celle-ci représente une modernisation de l'image et un moyen de promotion actif de l'Ordre en lien avec les orientations dégagées lors des États généraux.

Le Comité a été informé des travaux du groupe de travail sur la pratique en organismes communautaires qui a travaillé entre autres à développer un outil promotionnel pour rendre explicites les avantages pour l'employeur d'embaucher un travailleur social et d'autre part les avantages d'être membre de l'Ordre (les documents sur ce sujet sont déposés pour adoption).

Des activités de visibilité ont été soutenues par le Comité :

- des thèmes ont été proposés pour la tenue de la Semaine nationale du service social
- un soutien a été apporté à l'organisation de la journée « Allô allô famille »
- un appui à la tenue de la 4e conférence internationale sur le service social en santé et en santé mentale au Québec en 2004
- participation à un séminaire sur le nouveau travail social, « Qui le porte, où et comment? »
- participation de membres du Comité des enjeux à une rencontre des travailleurs sociaux du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine, au Congrès de l'Association des CLSC - CHSLD et à un cours en politique sociale à l'Université Laval
- soutien à la préparation de la Conférence conjointe de la Fédération internationale des assistants sociaux et de l'Association internationale des écoles de service social qui se tiendra à Montréal en l'an 2000

Cécile Côté, T.S., M.S.S.
présidente

GROUPE DE TRAVAIL EN ADOPTION INTERNATIONALE

MEMBRES :

Claudette Breton, t.s.

Solange Caillé, t.s.

Étienne Calomne, t.s.

Lucie Deslauriers, t.s.

Daniel Gélinas, t.s.

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles

NOMBRE DE RÉUNIONS : 5

MANDAT GÉNÉRAL DU GROUPE DE TRAVAIL

Mandaté par le Comité sur la formation continue, le groupe de travail élabore, en collaboration avec la personne ressource les contenus des formations en adoption internationale.

Mandaté par le Comité des enjeux, le groupe de travail donne des avis concernant les enjeux de la pratique en adoption internationale et assure les suivis du Comité provincial en adoption.

Réalisations

- Sur le plan de la formation continue, le groupe de travail a procédé à un sondage auprès des travailleurs sociaux qui sont sur la liste de l'Ordre pour les évaluations en adoption internationale, pour planifier le contenu et le format d'une formation avancée. 21 personnes sur une possibilité de 150 ont répondu au sondage. Une analyse des besoins exprimés a été faite et le contenu d'une première formation de niveau avancé a été élaboré. La première session a eu lieu au mois de décembre 1998.
- Afin de parfaire le contenu de la formation de niveau I et de s'assurer de bien suivre l'évolution du secteur de l'adoption internationale, le groupe de travail a fait une révision importante des normes de pratique en adoption internationale (document déposé au Bureau pour adoption).
- Au plan des enjeux de la pratique, l'Ordre a continué de participer aux réunions du Comité provincial sur l'adoption, jusqu'à sa dissolution au début de l'année 1999, l'Association des centres jeunesse n'assumant plus la coordination des secteurs adoption et adoption internationale. Le groupe de travail a suggéré une rencontre avec le Secrétariat à l'adoption internationale pour discuter des différents problèmes qui surgissent dans ce secteur et chercher des moyens pour diminuer les irritants pour les professionnels et les adoptants. Cette rencontre est prévue pour la fin mai 1999.

Louise Boulanger, t.s.
Chargée d'affaires professionnelles

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRATIQUE EN ORGANISME COMMUNAUTAIRE

MEMBRES :

Josée Bouchard, t.s.

Nicole Laroche, t.s.

Denis Nantel, t.s.

Lyne Sénéchal, t.s.

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles

NOMBRE DE RÉUNIONS : 3

MANDAT GÉNÉRAL DU GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail est mandaté par le comité des enjeux pour donner des avis sur les enjeux de la pratique dans le secteur communautaire et travailler à divers outils pouvant être utiles aux travailleurs sociaux.

Réalisations

- Les membres du groupe de travail ont principalement travaillé à l'élaboration d'outils de promotion pour la profession, en réponse aux besoins exprimés par les travailleurs sociaux œuvrant dans ce milieu, lors du sondage fait en 1997-1998. Ces documents (déposés au Bureau pour adoption) ont été élaborés pour utilisation dans tous les milieux de pratique, mais avec la préoccupation qu'ils portent la particularité de la pratique en milieu communautaire et incitent les employeurs à embaucher des travailleurs sociaux.
- Le groupe de travail a recommandé que l'intervention auprès des personnes ayant des problèmes de santé mentale dans les organismes communautaires soit l'un des thèmes de la journée annuelle de formation continue du 4 juin 1999.
- Le groupe de travail a répondu à une demande d'avis de la direction générale concernant l'assurance-responsabilité professionnelle dans les organismes communautaires.
- Le groupe de travail s'est penché sur l'évaluation des programmes dans les organismes communautaires, notamment sur l'expérience faite dans un organisme de la région de l'Estrie.

Louise Boulanger, t.s.
Chargée d'affaires professionnelles

COMITÉ DE LA PRATIQUE EN CLSC

MEMBRES DU COMITÉ

Jean-Claude Girouard, t.s., président

Suzanne Allard, t.s.

Agathe Boudreau, t.s.

Paule Laramée, t.s.

Colette St-Arnaud, t.s.

PERSONNES RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles

Huguette Houle, secrétaire aux services professionnels

MANDAT GÉNÉRAL

Ce Comité a comme mandat :

- d'émettre des avis ou des prises de positions en collaboration avec le Comité des enjeux concernant les éléments de la pratique en CLSC;
- d'élaborer des grilles d'analyse et des outils professionnels afin de guider les travailleurs sociaux dans leurs diverses activités professionnelles en milieu multidisciplinaire;
- d'analyser les actions à poser pour la promotion de la spécificité du rôle des travailleurs sociaux en CLSC et de faire les recommandations appropriées au Bureau de l'Ordre.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Participer aux États généraux et réfléchir aux recommandations qui en émaneront pour la pratique en CLSC.
- Développer la notion d'intervenant-pivot.

- Analyser les résultats du sondage fait en 1997-1998 et en faire le suivi.
- Suggérer divers moyens pour favoriser et soutenir les échanges entre travailleurs sociaux en CLSC sur une base régionale.
- Réfléchir sur la pertinence d'intégrer les travailleurs sociaux en CHSLD sur le Comité de la pratique en CLSC.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le Comité a tenu cinq (5) réunions

RÉALISATIONS

Notre Comité a suivi avec intérêt les travaux des États généraux. Certains membres ont participé activement aux activités de consultation. Nous attendons la production du rapport final pour réfléchir aux recommandations qui en émaneront.

Tout au cours de l'année, nous avons travaillé sur la notion d'intervenant-pivot et avons produit le document qui a été soumis à l'attention du Bureau pour adoption. Nous croyons que cette réflexion sera utile aux membres dans le contexte de la pratique interdisciplinaire qui se développe actuellement dans tout le réseau.

Concernant les résultats de notre sondage fait en 1997 sur l'impact du virage ambulatoire dans la pratique en CLSC, nous avons décidé de ne pas en faire l'analyse tel que suggéré. Le momentum était déjà passé et l'évolution est tellement rapide que nous croyons que les commentaires issus des États généraux sauront ultérieurement apporter des éléments à notre réflexion sur les changements de la pratique depuis la mise en place du virage ambulatoire.

Notre préoccupation de favoriser les échanges entre les travailleurs sociaux des régions est toujours là. Nous nous proposons d'approcher les coordonnateurs régionaux pour leur suggérer d'organiser dans leur région, au moins une fois l'an, une rencontre pour les travailleurs sociaux et travailleuses sociales selon leur secteur d'activité, tel maintien à domicile, enfance-famille, etc... Les membres du Comité désirent avoir plus de visibilité auprès des exécutifs régionaux en identifiant à quel CLSC ils ou elles travaillent, afin de favoriser l'accessibilité aux commentaires de nos collègues qui œuvrent sur le terrain.

CONCLUSIONS

Le Comité de pratique en CLSC est heureux de vous soumettre ce rapport. Les membres apprécient énormément la collaboration de Mesdames Louise Boulanger et Huguette Houle. Nous les remercions de leur grand soutien professionnel et technique.

Jean-Claude Girouard, t.s.
Président du Comité

COMITÉ DE LA PRATIQUE EN MILIEU HOSPITALIER

MEMBRES DU COMITÉ

Sylvie Dorval, t.s., présidente
Louise Beauregard, t.s.
Robert Clément, t.s.
Joan Keefler, t.s.
Chantal Duguay, t.s.
Isidore Néron, t.s.

PERSONNES RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s.,chargée d'affaires professionnelles
Huguette Houle, secrétaire aux services professionnels

MANDAT GÉNÉRAL

Ce comité a pour mandat :

- d'émettre des avis ou des prises de position en collaboration avec le comité des enjeux concernant les éléments de la pratique en centre hospitalier reliés au mandat de l'Ordre;
- d'élaborer le cas échéant, des outils professionnels afin de guider la pratique professionnelle des travailleurs sociaux en centre hospitalier;
- d'analyser les actions à poser pour la promotion de la spécificité du rôle du travailleur social en centre hospitalier;
- d'assurer les liens de collaboration avec l'Association des praticiens en milieu de santé et les tables des chefs de services sociaux.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Effectuer la révision du Guide pour la pratique en milieu hospitalier en tenant compte des résultats du sondage effectué en 1997-1998.
- Développer un outil pour aider les travailleurs sociaux à composer avec la gestion par programme, en tenant compte des résultats du sondage.
- Développer un outil pour soutenir l'intervention des travailleurs sociaux dans le contexte du virage ambulatoire en tenant compte des résultats du sondage.
- Soutenir les travaux du groupe de travail concernant les orientations en santé mentale.
- Rechercher et analyser les outils, informatisés ou non, qui seraient utiles pour les travailleurs sociaux en centres hospitaliers.
- Participer aux États généraux et veiller à en inclure les implications pour la pratique en milieu hospitalier.
- Réfléchir au développement d'indicateurs psychosociaux pour évaluer l'intervention psychosociale dans les milieux interdisciplinaires.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le Comité a tenu 4 réunions au cours de l'exercice 1998-1999.

RÉALISATIONS

- La plus grande partie des travaux du Comité a porté sur la révision du Guide pour la pratique des travailleurs sociaux exerçant en milieu hospitalier. La version révisée tient compte de toutes les recommandations issues du sondage fait en 1997-1998, notamment du contexte de gestion

par programme, du virage ambulatoire et de l'interdisciplinarité. En annexe du Guide a été ajoutée la fiche d'identification de la clientèle à risque (élaborée dans un autre document de l'Ordre), pour répondre à la demande explicite des travailleurs sociaux pour de tels outils.

- Le Comité a suivi avec intérêt les avis émis par le Groupe de travail sur la pratique en santé mentale concernant les orientations du Ministère en cette matière. Le Comité a également donné son avis sur le questionnaire élaboré par le groupe de travail sur l'utilisation de l'informatique par le travailleur social (le rapport des activités de ce groupe de travail est en annexe).
- Les membres du Comité ont participé activement au déroulement des activités des États généraux, tant dans les forums régionaux qu'au forum national.
- Un membre du Comité a représenté l'Ordre à la rencontre annuelle de l'Association des praticiens en milieu de santé.
- La réflexion sur le développement d'indicateurs psychosociaux pour évaluer l'intervention psychosociale n'a pu être complétée, faute de temps, mais les membres considèrent que cette réflexion pourra se faire au prochain mandat, à la lumière des recommandations des États généraux.

DIVERS

Les membres se sont intéressés :

- au développement du Système CFPE (classification du fonctionnement de la personne dans son environnement)
- à l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux
- au titre de psychothérapeute
- au 2e colloque sur l'interdisciplinarité tenu le 12 mars 1999 auquel deux membres du Comité ont participé.

Sylvie Dorval, t.s.
Présidente du Comité

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRATIQUE EN SANTÉ MENTALE

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Marc Boily, t.s.
Ghislaine Brosseau, t.s.
André Bigué, t.s.
Pauline Ouellet, t.s.
Yolanda Sabetta, t.s.
Louise Boulanger, t.s., chargée d'affaires professionnelles

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL POUR 1998-1999

Le Comité de la pratique en milieu hospitalier a confié au groupe de travail le mandat suivant :

- donner des avis sur les orientations de santé mentale;
- faire l'inventaire et l'analyse des outils informatisés pertinents pour la pratique des travailleurs sociaux.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 3

RÉALISATIONS

- Les membres du groupe de travail ont analysé en profondeur le plan d'action du Ministère de la santé et des services sociaux pour l'implantation de la politique en santé mentale et ont fait diverses observations et recommandations qui ont été acheminées au président de l'Ordre, en prévision d'une rencontre avec Madame Pauline Marois, ministre.
- Les membres ont commenté divers points qui se retrouveront éventuellement dans un avis sur la Loi 39 pour la pratique des travailleurs sociaux.
- Suite au mandat concernant l'inventaire et l'analyse des outils informatisés, les membres ont exploré les modalités possibles pour entreprendre ce travail et ont jugé qu'une telle tâche dépassait de beaucoup les ressources à leur disposition. Par ailleurs, sachant l'importance de l'informatisation pour la pratique des travailleurs sociaux, les membres ont décidé de procéder à un vaste sondage auprès de tous les membres de l'Ordre pour connaître :
  - leur intérêt face à l'informatisation
  - l'accès à l'informatique dans leur lieu de travail et à leur domicile
  - l'implication de leurs organismes dans l'informatisation
  - les outils qu'ils utilisent déjà et ceux qu'ils souhaiteraient utiliser
  - leurs besoins en formation ou autres.

Les membres ont élaboré un questionnaire qui a été acheminé aux 4,500 travailleurs sociaux. Plus de 150 personnes y ont répondu. La compilation du sondage se fera au début de l'automne 1999.

Quant au logiciel SysEval qui est déjà utilisé dans plusieurs établissements du réseau, le groupe de travail a communiqué avec Madame Françoise Krawczuk pour l'informer de la démarche commencée à l'Ordre concernant les outils informatisés. Celle-ci nous a informé que le SysEval était désormais disponible pour usage individuel et non seulement pour usage institutionnel. Le groupe de travail a suggéré de favoriser la publicité de ce logiciel dans le Bulletin de nouvelles.

- Une membre du groupe de travail, Madame Sabetta, a assuré le lien entre l'Ordre et l'Association des praticiens en milieu de santé sur les différents dossiers pertinents.

Louise Boulanger, t.s.
pour le Groupe de travail
sur la pratique en santé mentale

COMITÉ DE LA PRATIQUE PRIVÉE

MEMBRES

Madeleine Laferrière, t.s., présidente
Danielle Drolet, t.s., secrétaire
Nicole Desjardins, t.s.
Nicole Lussier, t.s.
Chantal Tremblay, t.s.

PERSONNES RESSOURCES

Madeleine Rivard-Leduc, t.s.
Geneviève Laverdure, secrétaire

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat de ce comité est de développer des moyens d'encadrement professionnel des travailleurs sociaux exerçant en pratique privée et d'élaborer divers mécanismes de promotion et de reconnaissance professionnelle des travailleurs sociaux.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Publier et diffuser le Guide de normes pour la pratique privée des travailleurs sociaux.
- Poursuivre le travail dans le dossier assurances.
- Poursuivre le travail sur l'exemption de la TPS/TVQ.
- Poursuivre la réflexion sur les moyens à développer pour maintenir les liens avec les travailleurs sociaux en pratique autonome des régions éloignées de Montréal.
- Participer aux États généraux de la profession et en analyser les recommandations pertinentes à la pratique autonome des travailleurs sociaux.
- Faire des recommandations concernant les impacts de l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux et sur l'implantation de la réserve du titre de psychothérapeute.
- Publier le Répertoire des travailleurs sociaux exerçant en pratique autonome pour 1998-2000.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le comité a tenu 11 réunions au cours de l'exercice 1998-1999.

RÉALISATIONS

1. Le Guide des normes pour la pratique privée des travailleurs sociaux est en voie de réalisation. Suite à une première version qui a reçu commentaires et suggestions, Mme Madeleine Rivard-Leduc a entrepris la deuxième version qui est rédigée aux trois quart environ. Ce travail se poursuivra donc en 1999-2000.
2. Le dossier assurances est celui qui a occupé la majeure partie de notre temps. À la suite de la démission de Mme Rosanne Baatz, t.s., le comité a dû reprendre le processus de recherche et sélection de candidats pour le poste de responsable de ce dossier. Nous avons embauché Mme Chantal Barbant, t.s., qui a commencé son travail en mars 1999 et le poursuivra pendant l'exercice 1999-2000. Pour que ce travail se poursuive par la suite, il nous faudra trouver de nouvelles sources de financement. Le comité soumettra au Bureau de l'Ordre différentes propositions sur ce sujet au cours de l'automne 1999.
3. Le dossier TPS/TVQ est toujours actif. Nous espérons qu'il soit réglé bientôt puisque nous croyons avoir la reconnaissance des travailleurs sociaux comme professionnels de la santé dans cinq (5) provinces, tel que le gouvernement fédéral l'avait demandé. Ce dossier devra se régler par l'entremise de l'ACTS. Au niveau de l'Ordre, M. Laurier Boucher effectue les démarches nécessaires.
4. Nos contacts avec les travailleurs sociaux en pratique privée des diverses régions du Québec nous ont fait constater que leurs attentes envers notre comité concernent principalement le problème des assurances et de la TPS/TVQ. Nous croyons donc que de concentrer nos efforts sur ces dossiers et celui des normes de pratique autonome, ainsi que notre participation aux démarches de l'Ordre concernant la réserve du titre de psychothérapeute répond aux attentes des travailleurs sociaux en pratique privée, peu importe leur région. De plus, l'embauche de Mme Chantal Barbant leur permettra d'obtenir l'aide nécessaire dans leurs démarches auprès des compagnies d'assurance. Pour l'instant, nous ne voyons pas la nécessité d'établir d'autres liens avec eux que ceux déjà existants.
5. Des membres du comité ont assisté aux États généraux de la profession. Les recommandations ne sont pas encore publiées. Si nécessaire, nous poursuivrons ce dossier l'an prochain.
6. Nous avons donné notre avis sur l'implantation de la réserve du titre de psychothérapeute et sur ce point nous appuyons la position officielle de l'Ordre. Il en est de même pour les impacts de l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux : notre position rencontre celle de l'Ordre.
7. Le Répertoire des travailleurs sociaux en pratique privée du Québec a été publié tel que prévu.

Madeleine Laferrière, t.s.
Présidente

COMITÉ DU SERVICE SOCIAL EN MILIEU DE TRAVAIL

MEMBRES :

Ginette Berthiaume, t.s., présidente
Huguette Bonneville, t.s.

Micheline Fafard, t.s.

Nicole Fortier, t.s.

Suzanne St-Pierre, t.s.

Michel Villiard, t.s.

PERSONNE RESSOURCE :

Marie-Cécile Pioger, secrétaire à la direction générale.

MANDAT GÉNÉRAL :

Le mandat général de ce comité est de soutenir la formation des travailleurs sociaux et de promouvoir le développement du service social en milieu de travail.

MANDAT SPÉCIFIQUE :

1. Connaître les besoins réels des travailleurs sociaux en regard des conditions actuelles de la pratique en milieu de travail.
2. Offrir des activités de support qui favorisent l'échange, l'information et la formation continue (ex. : médiation en milieu de travail).
3. Favoriser l'accès à des moyens de communication et ainsi briser l'isolement des travailleurs sociaux en milieu de travail exerçant en région (ex. : réseau électronique).
4. Promouvoir dans les médias la qualité des services offerts par les travailleurs sociaux en milieu de travail.

RÉALISATIONS :

PARTICIPATION :

En septembre 98, malgré l'invitation lancée à plusieurs travailleurs sociaux qui nous avaient signifié leur intérêt à s'impliquer au sein de notre comité lors de notre sondage en 1997, nous nous sommes retrouvés un groupe très restreint de travailleurs sociaux à vouloir poursuivre la réflexion de notre intervention en milieu de travail au sein du comité. Malgré l'intérêt grandissant chez les travailleurs sociaux pour l'intervention en milieu de travail, il fut impossible d'accueillir de nouvelles personnes au sein de notre comité..

THÈMES DES RENCONTRES :

Le groupe composant le comité a décidé de poursuivre ses réflexions et de se fixer des objectifs précis pour l'année 1998-1999, tout en respectant le mandat de l'Ordre.

Les rencontres ont porté sur un échange de nos expériences de travail à travers des thèmes précis, tels que :

- l'adaptation aux changements dans les milieux de travail;
- la santé mentale au travail;
- l'intervention post-traumatique;

et au printemps 1999, nous avons organisé une journée de formation sur le thème :

« La gestion des conflits en milieu de travail ».

Les membres du comité se sont rencontrés à 5 reprises et ont participé à la journée de formation.

Cette année, nous avons atteint nos objectifs car à chacune de nos rencontres, nous avons partagé nos expériences vécues dans chacun de nos milieux de travail, et nous avons complété notre réflexion par l'apport de documents pertinents.

Les intervenants participant aux rencontres du comité veulent principalement se nourrir cliniquement ensemble afin d'améliorer leur intervention dans leur milieu de travail.

COLLABORATION AVEC LE COMITÉ DE LA REVUE INTERVENTION :

Il y a eu une tentative de rédaction d'article pour la revue *Intervention* au sein de notre comité, mais le processus rigoureux de la revue n'a malheureusement pas permis la production finale de l'article. Les intervenants voudraient partager par écrit certaines de leurs expériences cliniques en service social en milieu de travail mais il n'existe pas un canal plus simple et qui n'exige pas une somme laborieuse d'investissement. Des suggestions ont été mentionnées à la présidente du comité de rédaction pour qu'une personne détenant des talents en journalisme soit embauchée et que cette personne recueille l'expérience des intervenants et s'engage à écrire un article sur le thème en question.

JOURNÉE DE FORMATION :

La journée de formation que nous avons organisée le 30 avril 1999, sur le thème « La gestion des conflits en milieu de travail » avec madame Linda Bérubé, t.s., fut un très beau succès, car plus de vingt travailleurs sociaux ont participé à cette journée et plusieurs provenaient de diverses régions, tel que Québec, Sherbrooke, Rive-Sud, Laurentides et Montréal. Ces journées de formation répondent aux besoins des intervenants travaillant en milieu de travail.

CONCLUSION

Merci aux personnes qui se sont impliquées très activement dans le comité cette année. Nous n'avons pas encore trouvé la formule de participation qui serait stimulante pour les intervenants en milieu de travail et qui respecterait le niveau d'investissement disponible des participants, et où l'on pourrait poursuivre et développer la réflexion de l'intervention en milieu de travail.

Ginette Berthiaume, t.s., M.S.S.
Présidente

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux administrateurs et membres de
ORDRE PROFESSIONNEL DES
TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC au 31 mars 1999 et les états des résultats, de l'excédent (déficit) et de l'évolution des liquidités de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de ses liquidités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Les prévisions des revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1999 ont été préparées sur la base d'hypothèses comptables, financières et statistiques. Conséquemment, je n'exprime pas d'opinion sur ces prévisions.

Comptable Agréé
Brossard,
Le 25 mai 1999

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 1999

PRODUITS	PRÉVISIONS Initiales	PRÉVISIONS Révisées	RÉALISATIONS 1999	RÉALISATIONS 1998
Cotisations	1 323 776 $	1 336 776 $	1 358 716 $	1 251 684 $
Cotisations - O.P.Q.	67 244	67 244	69 829	64 890
	1 391 020	1 404 020	1 428 545	1 316 574
Quote-part				
Office des Professions du Québec	(68 468)	(68 468)	(69 829)	(67 870)
L'Association canadienne des travailleurs sociaux	(144 529)	(144 529)	(148 390)	(142 186)
Conseil interprofessionnel du Québec	(16 700)	(16 700)	(16 704)	(17 833)
	(229 697)	(229 697)	(234 923)	(227 889)
Cotisations nettes	1 161 323	1 174 323	1 193 622	1 088 685
Revenus de placements	17 500	17 500	20 398	15 975
Revenus d'administration et divers	2 000	2 000	1 188	1 310
	1 180 823	1 193 823	1 215 208	1 105 970
CHARGES				
Activités et pratiques professionnelles	632 577	654 630	636 859	596 045
Promotion et communication	306 935	302 956	284 936	257 433
Direction générale et permanence	247 952	246 351	251 066	233 717
	1 187 464	1 203 937	1 172 861	1 087 195
EXCÉDENT (DÉFICIT)	(6 641) $	(10 114) $	42 347 $	18 775 $

EXCÉDENT (DÉFICIT)

OPÉRATIONS	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	6 658 $	(12 117) $
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	42 347	18 775
	49 005	6 658
RÉSERVE	4 825	4 825
EXCÉDENT (DÉFICIT)	53 830 $	11 483 $

ÉVOLUTION DES LIQUIDITÉS

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	1999	1998
Excédent	42 347 $	18 775 $
Amortissement des immobilisations	8 278	-
	50 625	18 775
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement (note 10)	152 943)	171 563
	(102 318)	190 338
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(124 168)	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	110 000	-
Remboursement de la dette à long terme	(6 270)	-
	103 730	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(122 756)	190 338
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	396 625	206 287
LIQUIDITÉS À LA FIN	273 869 $	396 625 $
REPRÉSENTÉES PAR		
Encaisse	110 395 $	386 625 $
Placements à court terme	163 474	10 000
	273 869 $	396 625 $

Les notes font partie intégrante des états financiers

BILAN
AU 31 MARS 1999

	1999	1998
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	110 395 $	386 625 $
Placements à court terme (valeur marchande: 163 927 $)	163 474	10 000
Débiteurs (note 4)	11 858	8 428
Stocks de fournitures et de publications	26 609	37 670
Frais payés d'avance	25 839	59 219
	338 175	501 942
IMMOBILISATIONS (note 5)	115 890	-
	454 065 $	501 942 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	24 590 $	20 814 $
Produits perçus d'avance	271 915	469 645
Fraction à moins d'un an des dettes à long terme	19 316	-
	315 821	490 459
DETTES À LONG TERME (note 6)	84 414	-
EXCÉDENT	53 830	11 483
	454 065 $	501 942 $

AU NOM DU BUREAU

Administrateur

Administrateur

Les notes font partie intégrante des états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1999

1. STATUT

L'Ordre a été constitué en vertu d'un bill privé le 4 février 1960 et a été reconnu en vertu du Code des professions le 6 juillet 1973.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

A) STOCKS DE FOURNITURES ET PUBLICATIONS

Les stocks de fournitures et publications sont inscrits au coût.

B) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au taux de 20%. Les acquisitions d'actifs immobilisés acquis avant le 1er avril 1998 étaient considérées comme dépenses de l'exercice. Elles étaient présentées comme dépenses d'immobilisations à même les revenus.

C) PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Les cotisations encaissées au cours de l'exercice et applicables à l'exercice subséquent sont reportées à l'exercice subséquent.

D) PERSONNEL ET FRAIS GÉNÉRAUX

La dépense de personnel a été répartie en fonction d'une étude exhaustive antérieure du temps réel consacré à chacune des activités et les frais généraux ont été répartis en fonction du temps sauf quelques exceptions justifiées au moment de l'étude.

3. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	1999	1998
Intérêts et frais bancaires	3 256 $	3 014 $
Intérêts sur dette à long terme	2 630 $	- $

4. DÉBITEURS

	1999	1998
Comptes à recevoir	6 163 $	2 503 $
Taxes gouvernementales à recevoir	5 695	5 925
	11 858 $	8 428 $

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	1999 Valeur nette	1998
Matériel informatique	124 168 $	8 278 $	115 890 $	- $

6. DETTES À LONG TERME

	1999	1998
Prêt à terme, intérêts au taux de 8,35%, remboursable par versements mensuels de 899 $, comprenant capital et intérêts, garantie par une hypothèque mobilière sur l'équipement informatique, échéant en novembre 2003	41 514 $	- $
Prêt à terme, intérêts au taux de 7,60%, remboursable par versements mensuels de 1 326 $, comprenant capital et intérêts, garanti une hypothèque mobilière sur deux certificats de dépôts, échéant en novembre 2003	62 216	-
	103 730	-
Fraction à moins d'un an	19 316	-
	84 414 $	- $

Les versements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

Exercices se terminant les 31 mars	2000	19 316 $
	2001	20 872
	2002	22 553
	2003	24 369
	2004	16 620
		103 730 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 1999 (SUITE)

7. ENGAGEMENTS

L'Ordre a des engagements concernant les locaux qu'elle occupe et des contrats de location-exploitation dont les soldes et les conditions au 31 mars 1999 sont les suivants :

Bien loués	Date d'échéance	Montant
Locaux au 5757 avenue Decelles, bureau 335 à Montréal	Août 2004	368 771 $
Photocopieurs	Mars 2004	53 872
Boîtes vocales	Novembre 2000	6 441
Timbreuse	Mars 2000	6 277
Télécopieur	Mars 2000	1 851
		437 212 $

Les versements exigibles au cours des prochains exercices se répartissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 mars	2000	75 312 $
	2001	84 385
	2002	85 130
	2003	87 503
	2004	87 503
		419 833 $

8. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entreprise d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entreprise, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs des placements à court terme, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leurs échéances à court terme.

Les justes valeurs des éléments de la dette à long terme correspondent approximativement à leur valeur comptable car les taux d'intérêt offerts sur le marché à la compagnie pour des emprunts comportent des conditions semblables à celles contractées.

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS LIQUIDITÉS DU FONDS DE ROULEMENT

	1999	1998
Stocks de fournitures et de publications	11 061 $	(13 825) $
Débiteurs	(3 430)	242
Frais payés d'avance	33 380	(49 231)
Créditeurs et charges à payer	3 776	5 814
Produits perçus d'avance	(197 730)	228 563
	(152 943) $	171 563 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE A
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

ACTIVITÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES	PRÉVISIONS Initiales	PRÉVISIONS Révisées	RÉALISATIONS 1999	RÉALISATIONS 1998
Admissions et équivalences				
Déplacements et séjour (comité)	4 500 $	2 500 $	3 211 $	4 580 $
Personnel	24 987	24 987	25 540	24 730
Frais généraux	23 703	23 843	23 391	21 087
	53 190	51 330	52 142	50 397
Inspection professionnelle				
Déplacements et séjour (comité)	2 800	2 800	2 629	2 564
Déplacements et séjour (inspecteur)	6 800	6 800	6 245	4 236
Honoraires	30 800	30 800	29 950	57 748
Personnel	61 507	61 507	62 867	35 328
Frais généraux	33 861	34 061	33 415	30 124
	135 768	135 968	135 106	130 000
Bureau du Syndic				
Déplacements et séjour	8 475	8 475	6 812	12 935
Honoraires – contentieux	45 000	60 000	74 803	77 403
Honoraires – syndics (adjoints &ad hoc)	60 271	60 271	51 515	61 930
Honoraires – autres (experts)	6 000	6 000	4 853	36 174
Personnel	28 831	28 831	29 469	38 861
Frais généraux	27 089	27 249	26 732	36 148
	175 666	190 826	194 184	263 451
Comité de discipline/revision				
Déplacements	2 825	2 825	4 689	-
Honoraires	13 000	13 000	18 270	-
Honoraires - contentieux	15 000	20 000	24 934	-
Personnel	11 533	11 533	11 787	-
Frais généraux	13 544	13 624	13 365	-
	55 902	60 982	73 045	-
Formation continue				
Déplacements et séjour (comité)	2 500	2 500	6 217	4 359
Déplacements et séjour (formateur)	19 900	19 900	15 131	18 810
Honoraires de formation	24 000	24 000	25 988	29 330
Publication	5 500	5 500	2 910	4 747
Assemblée générale	3 000	2 200	2 194	2 224
Congrès/colloque	19 545	16 910	16 908	18 848
États généraux	30 000	30 000	36 638	-
Personnel	28 831	28 831	29 469	28 263
Frais généraux	30 475	30 655	30 073	27 111
	163 751	160 496	165 528	133 692
Pratique privée				
Déplacements et séjour (comité)	1 100	1 100	709	1 104
Consultants	23 126	23 126	3 914	1 623
Publications	10 000	10 000	10 055	-
Personnel	11 533	11 533	11 787	10 599
Frais généraux	10 158	10 218	10 024	9 037
	55 917	55 977	36 489	22 363
Avis professionnels				
Honoraires	18 574	12 418	5 435	3 230
Personnel	15 377	15 377	15 717	14 131
Frais généraux	10 158	10 218	10 024	9 037
	44 109	38 013	31 176	26 398
SOUS-TOTAL À REPORTER	684 303	693 592	687 670	626 301

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE A (suite) EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

ACTIVITÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES	PRÉVISIONS Initiales	PRÉVISIONS Révisées	RÉALISATIONS 1999	RÉALISATIONS 1998
SOUS-TOTAL REPORTÉ	684 303 $	693 592 $	687 670 $	626 301 $
Enjeux				
Déplacements et séjour (comité)	7 500	7 500	6 388	9 261
Personnel	17 299	17 299	17 681	17 664
Frais généraux	16 931	17 031	16 708	15 062
	41 730	41 830	40 777	41 987
Service social en milieu de travail				
Déplacements et séjour (comité)	250	250	-	-
Consultants	250	250	-	-
Formation PAE	1 463	1 463	-	-
Personnel	3 844	3 844	3 929	3 533
Frais généraux	3 386	3 406	3 342	3 012
	9 193	9 213	7 271	6 545
Comité de pratiques professionnelles				
Déplacements et séjour (comité)	6 000	6 000	5 896	5 488
Personnel	15 377	15 377	15 717	14 131
Frais généraux	13 544	13 624	13 365	12 050
	34 921	35 001	34 978	31 669
SOUS-TOTAL	770 147 $	779 636 $	770 696 $	706 502 $
Moins : Revenus				
Études de dossiers	31 900	31 900	41 993	31 838
Études de dossiers – médiation	1 200	1 200	945	3 470
Inscriptions – formation	49 360	49 360	49 985	55 760
Inscriptions - pratique privée	23 320	20 246	20 299	-
Inscriptions – colloque	19 790	15 300	15 255	18 305
États généraux (RUFUTSQ)	10 000	5 000	5 100	-
Discipline - amendes	2 000	2 000	260	1 084
	137 570	125 006	133 837	110 457
	632 577 $	654 630 $	636 859 $	596 045 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

ANNEXE B

PROMOTION ET COMMUNICATION	PRÉVISIONS Initiales	PRÉVISIONS Révisées	RÉALISATIONS 1999	RÉALISATIONS 1998
Publications				
Déplacements et séjour (comité)	2 500 $	2 000 $	1 302 $	870 $
Impression				
Intervention	32 625	32 625	26 747	20 472
Bulletins	22 000	22 000	19 880	20 944
Encarts	9 000	9 000	6 618	5 378
Autres	25 000	25 000	16 260	7 348
Honoraires (traduction et intervention)	24 440	24 440	18 601	10 158
Documentation	4 000	4 000	3 243	3 134
Personnel	46 130	46 130	47 150	56 526
Frais généraux	54 177	54 498	53 464	48 198
	219 872	219 693	193 265	173 028
Promotion et publicité				
Publicité	3 000	3 000	3 742	2 790
Projets spéciaux	15 000	11 000	10 073	27 316
Honoraires de consultants	5 000	5 000	1 668	2 956
Personnel	23 065	23 065	23 575	21 197
Frais généraux	16 931	17 031	16 708	15 062
	62 996	59 096	55 766	69 321
Activités régionales				
Allocation de base	13 515	13 515	13 594	13 515
Allocation supplémentaire	4 200	4 200	5 961	4 209
Envois	4 300	4 300	1 252	1 357
Représentation	3 100	3 100	3 100	3 100
Projets spéciaux	3 800	3 800	3 800	1 912
Personnel	19 221	19 221	19 646	17 664
Frais généraux	16 931	17 031	16 708	15 062
	65 067	65 167	64 061	56 819
SOUS-TOTAL	347 935	343 956	313 092	299 168
Moins : Revenus				
Services publicitaires	26 000	26 000	22 955	29 438
Abonnements	7 000	7 000	2 756	5 198
Publications	8 000	8 000	2 445	7 099
	41 000	41 000	28 156	41 735
	306 935 $	302 956 $	284 936 $	257 433 $

ANNEXE C

DIRECTION GÉNÉRALE ET PERMANENCE	PRÉVISIONS Initiales	PRÉVISIONS Révisées	RÉALISATIONS 1999	RÉALISATIONS 1998
Déplacements et séjour (bureau)	34 000 $	34 000 $	33 991 $	32 597 $
Participation au colloque (bureau)	1 800	1 800	1 750	1 750
Déplacements et séjour (Comité administratif)	7 000	5 000	6 579	8 405
Compensation (présidence)	36 346	36 346	36 346	32 715
Frais de déplacements (présidence)	7 500	7 500	8 560	7 067
Honoraires - contentieux	9 000	9 000	9 298	8 330
Honoraires - vérification	4 200	4 200	4 350	4 118
Améliorations locatives	1 500	1 500	2 273	-
Dépenses d'immobilisations	2 000	2 000	2 506	7 831
Personnel	76 884	76 884	78 583	70 657
Frais généraux	67 722	68 121	66 830	60 247
	247 952 $	246 351 $	251 066 $	233 717 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE D
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	PRÉVISIONS		RÉALISATIONS	
	Initiales	Révisées	1999	1998
PERSONNEL				
Salaires	384 419 $	384 419 $	392 917 $	353 284 $
FRAIS GÉNÉRAUX				
Avantages sociaux	72 780 $	72 780 $	78 086 $	71 853 $
Déplacements et représentation	8 000	8 000	6 294	5 825
Perfectionnement	2 000	4 000	4 471	1 979
Participation à des congrès	800	800	829	1 584
Loyer	52 000	52 000	53 508	51 505
Taxes	16 000	16 000	12 993	14 705
Électricité	2 800	2 800	2 783	2 682
Assurances	2 000	4 000	3 856	1 520
Téléphone	11 500	11 500	11 602	14 173
Poste	59 000	59 000	56 326	59 984
Locations d'équipements	40 230	40 230	25 195	22 220
Entretien des équipements	18 000	18 000	14 588	15 089
Papeterie et fournitures de bureau	27 000	27 000	28 110	14 798
Dépenses de bureau	7 000	7 000	6 886	7 212
Programmeur	6 000	4 000	5 575	4 190
Intérêts et frais bancaires	3 000	3 000	3 256	3 034
Mauvaises créances	500	500	-	-
Divers	2 500	2 500	1 848	2 287
Frais de carte de crédit	7 500	7 500	7 035	6 597
Amortissement	-	-	8 278	-
Intérêts sur dette à long terme	-	-	2 630	-
	338 610 $	340 610 $	334 149 $	301 237 $

STATISTIQUES

Tableau des membres du 1er avril 1998 au 31 mars 1999

Nombre de permis en vigueur le 1er avril 1998	4323
Retraits	522
Délivrance de permis	532
- Permis réguliers	523
- Permis temporaires	9
Réinscriptions au tableau des membres	231
Nombres de permis en vigueur le 31 mars 1999	4564

Cotisation annuelle : 360 $ (actifs) et 120 $ (non actifs)
Contribution à l'Office des professions du Québec : 15.30 $
Date de versement : le 1er avril de chaque année

MEMBRES PAR RÉGION

RÉGION	Au 1er avril 1998	Au 31 mars 1999
01 Bas-Saint-Laurent	92	92
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	155	154
03 Québec	554	627
04 Mauricie-Bois-Francs	137	126
05 Estrie	171	184
06 Montréal	1714	1766
07 Outaouais	155	161
08 Abitibi-Témiscamingue	116	120
09 Côte-Nord	62	59
10 Nord-du-Québec	14	12
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	49	54
12 Chaudière-Appalaches	190	199
13 Laval	136	151
14 Lanaudière	121	131
15 Laurentides	134	165
16 Montérégie	456	496
17 Centre-du-Québec	0	0
Hors du Québec	67	67
	4323	4564

L'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec est membre du Conseil interprofessionnel du Québec et de l'Association canadienne des travailleurs sociaux.